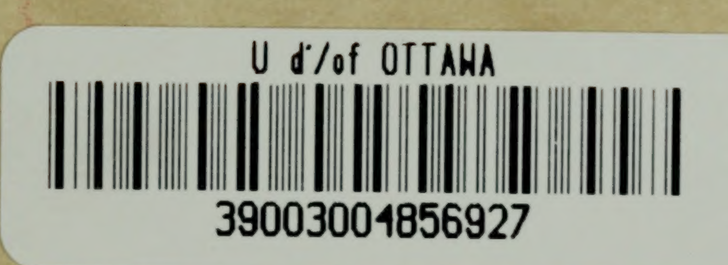
Eugène Bussière

COURS PAR CORRESPONDANCE

11



Cours par correspondance

dirigés par Eugène Bussière

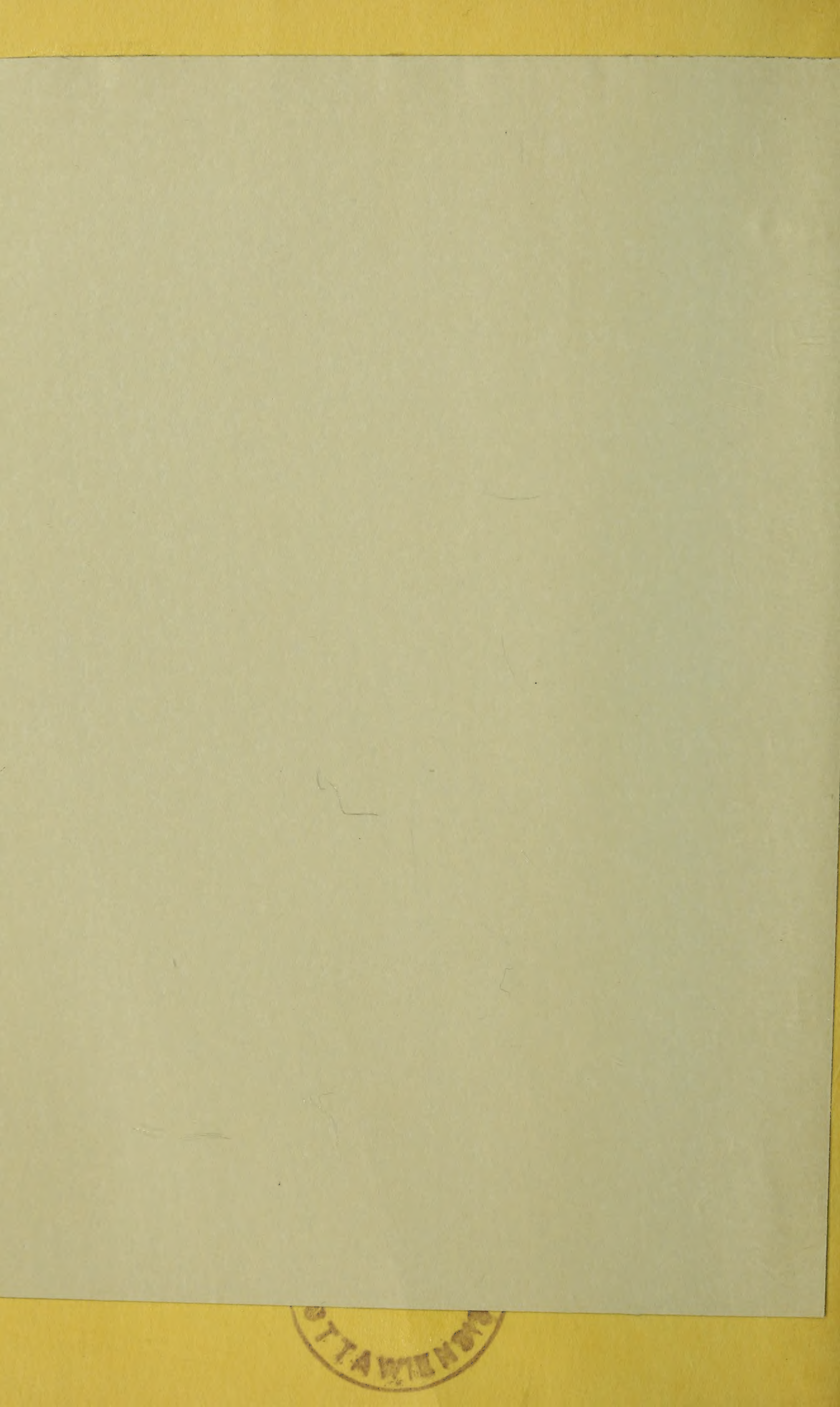
-XI-

Coopératives agricoles

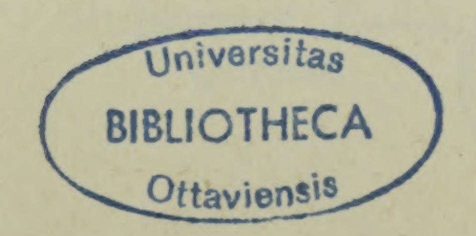
Livret No 1



SERVICE EXTÉRIEUR D'ÉDUCATION SOCIALE
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC



Une contribution
du Service de l'Aide à la Jeunesse
a rendu possible
la publication de ces cours.



Cours par correspondance

dirigés par Eugène Bussière

Coopératives agricoles

Livret No 1



SERVICE EXTÉRIEUR D'ÉDUCATION SOCIALE
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

COLLABORATEURS:

R. Ferron

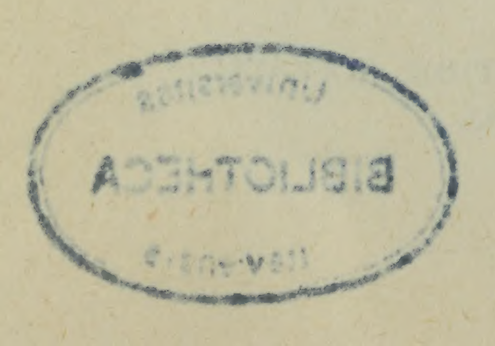
J.-L. Descôteaux

R. Martin

N. Leblanc

Albert Faucher

C.-E. Bélanger



AVANT-PROPOS

Le mouvement coopératif connaît chez nous, surtout depuis quelques années, un développement considérable: les coopératives se font de plus en plus nombreuses et elles envahissent une foule de domaines nouveaux. Il ne faudrait tout de même pas que l'enthousiasme actuel ne soit que le résultat d'une simple contagion; ce serait bâtir sur le sable. Il faut plutôt se rappeler que la puissance du mouvement coopératif dépend de la solidité des coopératives, et que la solidité des coopératives repose elle-même d'abord sur le degré de connaissance et de conviction des coopérateurs.

C'est précisément dans le but d'éclairer les coopérateurs et de créer en eux des convictions profondes que le Service extérieur d'éducation sociale de la faculté des sciences sociales (Université Laval) offre, en collaboration avec le Conseil supérieur de la Coopération, les présents cours par correspondance. Il s'agit moins, on le sait déjà, d'un travail de propagande que d'une oeuvre d'éducation véritable.

C'est donc dire tout de suite que le cours s'adresse d'abord et avant tout aux personnes qui sont engagées dans le mouvement ou qui en connaissent déjà les traits essentiels. Les professeurs ont tenu, en effet, à mettre leur enseignement à la portée de tous, mais ils n'ont pas voulu négliger pour autant l'aspect scientifique de leur exposé et demeurer dans le vague et le superficiel. Le

cours exigera peut-être ainsi plus d'efforts de la part des élèves, mais il n'en restera que plus profitable.

Les rédacteurs se sont efforcés de présenter de façon claire et précise l'organisation coopérative telle qu'elle se dégage de l'observation des faits, et aussi du travail d'analyse des meilleurs auteurs. Voilà pourquoi ils n'ont pas hésité, vu qu'il s'agissait d'un cours et partant, d'un guide pour l'étude, à citer souvent des autorités connues, notamment le Dr G. Fauquet, ancien chef de Service de la Coopération du Bureau International du Travail, et de M. M. Colombain qui l'a remplacé à cet organisme.

Par souci de méthode et pour viser à la clarté, les professeurs sont partis des faits coopératifs concrets. Il leur a semblé que ce point de départ aurait le double avantage de garder à l'enseignement son caractère réaliste et de mieux graver dans l'esprit des élèves ce même enseignement.

D'ailleurs, tout le long du cours, les auteurs ont tenu à ne pas s'éloigner de la réalité. La collaboration du Conseil supérieur de la Coopération et celle des principaux dirigeants de chaque secteur du mouvement coopératif auront été à ce point de vue éminemment utiles.

Qu'on nous permette de remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la rédaction de ce cours. L'intérêt qu'ils y ont porté a rendu la tâche plus facile.

Ainsi se présentent les cours par correspondance du Service extérieur d'éducation sociale. S'ils peuvent faire connaître davantage l'idéal coopératif et apporter de nouvelles raisons d'y croire, ils auront atteint leur but.

Contenu de la première leçon

Le mouvement coopératif agricole dans le monde

1. Raison d'être des coopératives agricoles.
2. Classification des types de coopératives rurales.
3. Répartition géographique des coopératives rurales.
4. Importance relative des différents types de coopératives rurales:
5. Analyse des différents types de coopératives rurales:
   - A) Coopératives rurales de crédit.
   - B) Coopératives de vente spécialisées par produit:
     - a) laiteries coopératives;
     - b) coopératives de vente de bétail et de viande;
     - c) coopératives de viticulteurs;
     - d) coopératives de producteurs de fruits et légumes;
     - e) autres coopératives spécialisées.
   - C) Autres coopératives agricoles:
     - a) coopératives non spécialisées d'achat et de vente;
     - b) coopératives concernant la terre;
     - c) coopératives s'occupant de l'organisation d'une occupation accessoire de la population rurale;
     - d) coopératives s'occupant de l'équipement ou d'un meilleur aménagement de la communauté rurale;
     - e) coopératives sanitaires;
     - f) coopératives d'assurances mutuelles agricoles et rurales.
6. **Conclusion.**

Première leçon

Le mouvement coopératif agricole dans le monde

L'une des principales caractéristiques du mouvement coopératif, c'est son étonnante facilité d'adaptation. Cette facilité d'adaptation lui permet de répondre aux besoins économiques et sociaux les plus divers; elle lui permet également de se développer au milieu des conditions géographiques, historiques et même politiques les plus différentes. Pour employer une expression du Dr G. Fauquet: la coopération est véritablement « *une* et *diverse* ».

Au début de ce cours conscaré à l'étude des coopératives agricoles, nous croyons opportun de souligner ce fait, ne serait-ce que pour bien rappeler que ces institutions s'insèrent dans un contexte coopératif plus large et qu'elles portent l'empreinte des milieux où elles naissent et grandissent.

1. *Raison d'être des coopératives agricoles*

On a coutume d'expliquer l'origine des coopératives par la faiblesse économique de leurs membres. Tout de même, il importe de bien saisir le sens d'une telle assertion, surtout quand il est question de coopératives agricoles. Parce que ces institutions groupent parfois de grandes exploitations, on pourrait douter qu'elles soient au service de personnes économiquement faibles. Rappelons donc que l'expression « faiblesse économique » peut avoir tantôt une valeur absolue, tantôt une valeur relative.

Absolument parlant, on peut dire que certaines unités agricoles sont impuissantes à se suffire à elles-mêmes et qu'elles doivent recourir à l'association pour suppléer à leur faiblesse individuelle. C'est le cas d'un grand nombre de petites unités agricoles de Belgique et de France dont nous parle Fauquet dans « *Le Secteur coopératif* »; c'est le cas aussi de la plupart des exploitations agricoles de la province de Québec.

Relativement parlant, c'est-à-dire en tenant compte des problèmes auxquels elles doivent faire face, on peut dire que même les grandes entreprises agricoles sont économiquement faibles. Elles le sont dans la mesure où, par suite de leur isolement, elles dépendent des grandes entreprises commerciales pour la mise de leurs produits sur le marché, des entreprises financières pour leur financement et des entreprises industrielles pour leur outillage, bref, dans la mesure où elles dépendent des grandes entreprises capitalistes opposées ou indifférentes à leurs intérêts et à leur progrès. Alors elles ont recours à la coopération afin de réaliser ensemble ce que chacune d'elles ne peut réaliser isolément. C'est ainsi, par exemple, que les Pools du blé dans l'Ouest canadien groupent de grandes unités capitalistes d'exploitation agricole. De telles coopératives, il faut cependant le noter, prennent naissance surtout dans les régions où l'agriculture revêt une forme spécialisée.

2. *Classification des types de coopératives rurales*

Les organisations coopératives agricoles naissent des besoins. Mais étant donné la complexité de ces besoins et la grande diversité des organisations qui tendent à les satisfaire, la classification statistique des coo-

pératives rurales est très difficile, et d'autant plus que certaines coopératives assument elles-mêmes plusieurs fonctions.

Nous nous en tiendrons ici à la classification du Bureau International du Travail [1] qui groupe les coopératives agricoles suivant leur fonction essentielle ou primaire dans la mesure où les informations disponibles le permettent. Cette classification range les organisations coopératives des milieux ruraux sous trois chefs : A) les coopératives rurales de crédit; B) les coopératives de vente spécialisées par produit; C) les autres coopératives agricoles.

3. *Répartition géographique des coopératives rurales*

Le tableau suivant montre l'importance des grandes catégories de coopératives que nous venons de mentionner dans les cinq continents et leur place respective dans l'ensemble des coopératives agricoles.

(1) B.I.T. *Le mouvement coopératif et les problèmes actuels.* Vol. I, Montréal 1945.
N.B. Les statistiques publiées dans cette leçon sont tirées de cet ouvrage.

TABLEAU I

Continents	Coopératives rurales de crédit		Coopératives de vente spécialisées par produit		Autres coopératives agricoles	
	Sociétés	Membres	Sociétés	Membres	Sociétés	Membres
Afrique	465	50,348	1,253	128,185	1,773	113,797
Amérique	5,933	578,542	9,173	2,463,362	6,785	1,139,953
Asie	117,267	7,924,797	17,172	4,824,028	17,563	5,536,811
Europe	65,774	8,882,686	42,326	5,606,257	79,789	7,837,576
Océanie	—	—	622	227,020	123	48,774
Total	189,439	17,436,373	70,546	13,248,852	106,033	14,676,911

4. *Importance relative des différents types de coopératives rurales*

Comme on peut le constater par le tableau qui précède, l'importance de chacun des trois groupes varie d'un continent à l'autre. Ces variations seront encore mieux saisies si l'on étudie le tableau suivant où se trouve comparé le nombre des membres dans chaque groupe au nombre total des membres des coopératives rurales, en tenant compte des mêmes divisions géographiques; il s'agit de pourcentage.

Types de coopératives	*Europe*	*Amérique Afrique du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande*	*Asie et autres pays d'Afrique et d'Océanie*
Coopératives rurales de crédit	38.9	12.78	81.3
Coopératives de vente spécialisées par produit	23.1	58.72	11.6
Autres coopératives rurales et agricoles	38.0	28.50	7.1
Total	100	100	100

Il ressort de ces deux tableaux que les coopératives rurales de crédit prédominent nettement en Asie, tandis que les coopératives de vente spécialisées par produit prédominent en Amérique, en Afrique et en Océanie. En Europe, les trois groupes ont à peu près une importance uniforme.

5. *Analyse des différents types de coopératives rurales*

Maintenant que nous avons donné un aperçu général de la répartition dans le monde des coopératives rurales de crédit, des coopératives de vente spécialisées par produit et des autres coopératives agricoles, nous allons nous arrêter à chacune de ces trois grandes catégories de coopératives rurales pour analyser leur importance en détail.

A) *Coopératives rurales de crédit*

Les coopératives rurales de crédit, à elles seules, groupent environ la moitié des membres des coopératives de tous types, mutuelles d'assurances exceptées.

Dans un certain nombre de pays « les coopératives rurales de crédit ne se sont pas limitées dès le début aux prêts et à l'épragne; elles se sont occupées également de la fourniture de marchandises pour les exploitations agricoles et le ménage et, dans une moindre mesure, de la vente de certains produits de leurs membres ,tendant par là à remplacer le commerçant de village non seulement comme source de crédit, mais aussi comme fournisseur et comme acheteur de récoltes. En Allemagne, par exemple, les sociétés coopératives rurales de crédit avaient, en 1937, un chiffre d'affaires en

marchandises de 408 millions de marks. La Bulgarie fournit un exemple frappant, sinon tout à fait typique, de la variété des entreprises dans lesquelles sont engagées quelque 2,000 coopératives rurales de crédit: 3,000 magasins de consommation, 473 laiteries, 113 fabriques de conserves, un certain nombre de centres de ramassage d'oeufs, des boulangeries. Il existe des pays, la Tchécoslovaquie par exemple, où la législation prévoit que des coopératives distinctes doivent être créées pour les activités autres que le crédit ». [2]

En dehors de l'Europe, c'est l'Inde qui offre le groupe le plus imposant de coopératives rurales de crédit: avant la guerre, 80,000 sociétés, avec 628,000 membres; puis la Chine: 20,000 sociétés, avec 692,000 membres.

Sur le continent américain, c'est la Province de Québec qui vient en tête avec 1,025 caisses populaires d'épargne et de crédit groupant environ 500,000 membres à la fin de 1947.

Dans certains pays, l'Etat participe à la constitution du capital des caisses centrales. En France, avant la guerre, 6,000 caisses locales (groupant 586,000 membres) maintenaient des relations de crédit avec la Caisse Nationale de crédit agricole.

B) *Coopératives de vente spécialisées par produit*

Les coopératives agricoles de vente spécialisées par produit répondent dans bon nombre de cas à un véritable besoin et elles ont prouvé leur efficacité. Sans doute, une grande quantité de produits agricoles sont

---

(2) B.I.T., *Le mouvement coopératif et les problèmes actuels*, Vol. I, p. 69.

transigés par l'intermédiaire des coopératives générales dont il sera question plus loin et même, comme nous l'avons vu plus haut, par l'intermédiaire de certaines coopératives de crédit. Cependant, au cours des dernières années surtout, on a vu apparaître beaucoup de coopératives spécialisées. Le Dr Fauquet souligne ainsi cette tendance :

> « Une expérience déjà étendue a montré que la coopération de vente exigeait de la part des membres de chaque société une très étroite discipline et une fidélité constante. Or ces éléments de succès ne peuvent guère être réunis que si la composition de l'association présente, par rapport à la fonction exercée par l'entreprise commune, la plus grande homogénéité. Cette condition sera réalisée notamment par l'organisation coopérative de la vente produit par produit. Cette règle, qui résulte déjà de l'expérience du Danemark et des autres pays de production laitière, a été dégagée avec une force particulière par l'expérience des coopératives de producteurs de fruits de la Californie, qui en ont poussé l'application jusqu'à grouper séparément les producteurs de raisins, les producteurs de prunes, les producteurs d'abricots, etc. C'est la même règle « produit par produit » qui, dans ces dernières années, a servi de guide aux producteurs de blé, de bétail, etc., des Etats-Unis et du Canada, dans leurs efforts de création de grandes coopératives de vente qui souvent sont même désignées par l'expression caractéristique: *Commodity associations.* Cette expression met même en relief plus exactement que l'expression « coopé-

rative de vente » le caractère essentiel de ces coopératives ».[3]

Parmi les produits agricoles mis sur le marché par l'intermédiaire de coopératives spécialisées, il y a lieu de mentionner les produits laitiers, le bétail et la viande, les raisins et le vin, les fruits et légumes. Nous donnons ci-après des tableaux qui montrent l'importance des principales coopératives agricoles de vente spécialisées par produit exerçant leurs activités dans les différentes parties du monde.

(3) Dr G. Fauquet, « *Diversité et classification des institutions coopératives* », extrait de Revue internationale du Travail, vol. XXXIX, No 4, avril 1939.

a) *Laiteries coopératives*

Continents	*Nombre de pays*	*Nombre de sociétés*	*Nombre de membres*
Afrique	1	21	3,336
Amérique	5	2,508	610,059
Asie	2	298	——
Europe	23	26,338	3,162,475
Océanie	2	462	142,078
Total	33	29,627	3,917,948

b) *Coopératives de vente de bétail et de viande*

Continents	*Nombre de pays*	*Nombre de sociétés*	*Nombre de membres*
Afrique	1	39	3,931
Amérique	4	1,224	563,358
Europe	13	3,448	728,408
Océanie	2	13	6,000
Total	20	4,724	1,300,697

c) *Coopératives de viticulteurs*

Continents	*Nombre de pays*	*Nombre de sociétés*	*Nombre de membres*
Afrique	2	175	5,120
Amérique	2	47	7,161
Asie	2	13	982
Europe	9	2,172	220,367
Total	15	2,407	233,630

d) *Coopératives de producteurs de fruits et légumes*

Continents	*Nombre de pays*	*Nombre de sociétés*	*Nombre de membres*
Afrique	3	124	11,666
Amérique	6	1,263	144,654
Asie..	1	36	1,817
Europe..	12	1,152	115,177
Océanie..	2	95	8,000
Total	24	2,670	281,314

e) *Autres coopératives spécialisées*

Les coopératives dont nous venons de parler ne sont pas les seules à s'occuper de la vente exclusive d'un produit bien déterminé. Il en existe d'autres, notamment celles qui s'occupent de mettre sur le marché le blé, les oeufs, etc. Cependant, ces dernières entreprises ne se trouvent que dans un nombre assez restreint de pays; voilà pourquoi, dans cette brève revue du mouvement coopératif agricole dans le monde, nous n'en parlons pas davantage. D'ailleurs, comme c'est principalement au Canada que l'on trouve des coopératives spécialisées dans la vente du blé et des oeufs, nous aurons l'occasion d'y revenir au cours des prochaines leçons.

C) *Autres coopératives agricoles*

Sous le titre « autres coopératives agricoles », nous désignons les entreprises qui ne peuvent être classées ni parmi les coopératives rurales de crédit ni parmi les coopératives de vente spécialisées par produit. Afin de mieux rendre compte de l'importance que ces sociétés ont acquise dans le monde, nous passerons brièvement en revue les coopératives non spécialisées d'achat et de vente et les coopératives diverses qui répondent aux multiples besoins des communautés rurales et agricoles.

a) *Coopératives non spécialisées d'achat et de vente*

Les coopératives de cette catégorie sont bien connues chez nous puisque la plupart des coopératives agri-

coles de la province de Québec en sont; leurs opérations ont trait à l'achat des articles d'utilité professionnelle et à la vente des produits de leurs membres. Ce sont des coopératives à fonctions multiples. Le tableau suivant montre comment ces institutions sont réparties dans les divers continents :

Continents	*Nombre de pays*	*Nombre de sociétés*	*Nombre de membres*
Afrique	6	1,563	82,504
Amérique	6	3,315	849,916
Asie	7	23,418	5,536,911
Europe	23	44,618	4,969,916
Océanie	3	123	48,774
Total	45	73,037	11,487,921

Ce type de coopératives prend de l'importance dans les pays d'agriculture non spécialisée; il prédomine en Asie, en Europe et même en Amérique. Les coopératives à fonctions multiples de ce type se sont reliées, pour la plupart, à une centrale d'achat et de vente, dans le but d'améliorer la qualité de leurs services; en certains cas, elles ont édifié leur propre établissement de fabrication d'engrais, de machines aratoires, etc.

b) *Coopératives concernant la terre*

Parmi les diverses coopératives qui pourvoient aux besoins de la vie rurale, il y a lieu de mentionner d'abord celles qui s'occupent de la terre elle-même. Ce groupe comprend les coopératives d'allotissement (qui cèdent à leurs membres, en toute propriété, des parcelles de terrain achetées collectivement en lots plus importants), les coopératives d'affermage (qui louent à leurs membres des lopins de terre qu'elles ont achetés ou loués), les coopératives d'amélioration foncière (qui s'adonnent à des travaux de drainage et d'irrigation) et enfin, les coopératives pour la culture en commun. C'est dans les pays d'Europe centrale que l'on trouve surtout les coopératives d'allotissement et d'affermage, tandis que c'est en France, en Belgique et en Italie que l'on trouve le plus de coopératives d'amélioration foncière. Quant aux coopératives de culture en commun, il en existe en Italie, en Palestine, au Mexique et surtout en Russie. En 1937, 99% de la surface cultivable de ce pays était exploitée de cette façon par les kolkhoses.

c) *Coopératives s'occupant de l'organisation d'une occupation accessoire de la population rurale.*

Les sociétés les plus importantes à faire partie de ce groupe sont les coopératives forestières dont les membres peuvent être ou bien petits propriétaires de forêts ou bien bûcherons. A venir jusque vers 1939, les coopératives forestières s'étaient surtout développées en Europe, notamment en Bulgarie, en Roumanie et en Suisse. Depuis lors, on en a organisé en Amérique et même dans la province de Québec.

Il convient de mentionner également dans ce groupe de coopératives, dont le but est de procurer aux familles agricoles une source de revenus complémentaires, les coopératives artisanales. Ces entreprises facilitent la mise sur le marché de divers ouvrages en bois, de jouets, de broderies, de dentelles, etc., confectionnés par leurs membres.

d) *Coopératives s'occupant de l'équipement ou meilleur aménagement de la communauté rurale*

> « L'action collective entreprise sur une base coopérative convient si bien aux multiples occupations et besoins quotidiens des populations rurales qu'elle devient facilement le cadre même de leur activité et de leur pensée. C'est ainsi que ces populations rurales ont recours à l'organisation coopérative non seulement pour régler les questions intéressant leur ménage et leurs travaux, mais aussi pour résoudre les problèmes concernant la communauté rurale dans son ensemble. » [4]

C'est de cette façon que sont nées les coopératives de transport, les coopératives d'aqueduc, les coopéra-

(4) B.I.T., *op. cit.*, p. 85.

tives de téléphone et les coopératives d'électricité. Ces dernières entreprises, dont le but est de fournir le courant électrique aux habitations et aux bâtiments agricoles, sont de beaucoup les plus importantes. Avant la guerre, 13 pays d'Europe et 3 pays d'Amérique comptaient un total de 9,817 de ces coopératives groupant en tout 899,181 membres. Il existe deux types principaux de coopératives d'électricité : celle qui possèdent leur propre centrale d'énergie et qui distribuent le courant qu'elles produisent, et, en second lieu, celles qui achètent le courant et qui se bornent à le distribuer à leurs membres.

C'est l'endroit également ici de signaler l'importance prise par les coopératives d'approvisionnement en essence et en produits pétroliers, particulièrement aux Etats-Unis et au Canada. En 1939, ces sociétés qui, en plus de fournir l'essence, fournissaient aussi des pneus d'automobiles et même des tracteurs à leurs membres, étaient au nombre de 1,400 aux Etats-Unis, groupaient 450,000 sociétaires et faisaient un chiffre d'affaires de $86. millions. A la même date, une société de la Saskatchewan, le « Consumer's Co-operative Refineries Limited », comprenait 250 coopératives locales affiliées et distribuait environ 10% de la consommation totale d'essence de la province.

e) *Coopératives sanitaires*

D'origine assez récente, les coopératives sanitaires ont pour objectif de veiller au bien-être de la population rurale en entreprenant des travaux d'assainissement et en dispensant l'instruction en matière d'hygiène. On en trouve en Yougoslavie, en Pologne, aux Indes, en

Chine et au Japon. Il existait 276 coopératives sanitaires au Japon, en 1937, groupant 356,000 membres.

f) *Coopératives d'assurance mutuelles agricoles et rurales*

On ne peut terminer cette revue des diverses formes de coopératives rurales que l'on rencontre dans le monde sans signaler les sociétés d'assurances mutuelles qui protègent les cultivateurs contre les risques d'accidents, d'incendie et de décès ou encore contre la mortalité du bétail ou les dommages causés par les tempêtes. On peut ramener à deux types les coopératives d'assurances spécifiquement agricoles ou rurales : il existe des sociétés centrales plus ou moins importantes qui groupent des membres recrutés dans un vaste territoire, et puis il y a aussi des petites sociétés dispersées qui exercent leur action sur le plan local. Assez souvent toutefois, ces petites sociétés forment une fédération.

Il est assez difficile de compiler les statistiques de ces mutuelles vu que ces entreprises sont souvent enregistrées non pas comme organisations coopératives mais plutôt, par exemple, comme sociétés de secours mutuels. Le tableau suivant, qui donne des indications numériques sur les coopératives d'assurances agricoles décentralisées et groupées en fédération, est donc forcément incomplet :

Continents	*Nombre de pays*	*Nombre de sociétés*	*Nombre de membres*
Afrique	2	38	20,420
Amérique	2	1,938	3,292,415
Asie	1	220	2,889
Europe..	12	58,546	2,669,003
Total..	17	60,742	5,984,727

6. *Conclusion*

Au terme de cette revue générale du mouvent coopératif agricole dans le monde, il est bon de noter que la plupart des chiffres que nous avons cités datent d'avant la guerre de 1939. Sans doute s'est-il effectué plusieurs changements depuis lors. Tout de même, le but de cette leçon était moins de fournir des statistiques précises que de bien montrer la souplesse et la facilité d'adaptation de la formule coopérative. Et c'est précisément là que réside la force de la coopération, en particulier dans le secteur agricole.

BIBLIOGRAPHIE

FAUQUET, Dr G., *Diversité et classification des institutions coopératives,* Revue internationale du Travail, vol. XXXIX, No 4, avril 1939.

Société des Nations, Genève 1939, *L'Action coopérative en milieu rural,* Conférence, 19'9.

Bureau international du Travail, *Le mouvement coopératif et les problèmes actuels*, Vol. I, Montréal, 1945.

QUESTIONNAIRE

1—D'où viennent les coopératives agricoles?

Contenu de la deuxième leçon

La coopération agricole aux Etats-Unis

1. Les tentatives du XIXième siècle.
2. La coopération agricole après la guerre 1914-18.
3. Développement actuel.
4. Les coopératives d'écoulement ou de vente:
   - A) Coopératives d'écoulement des produits laitiers.
   - B) Coopératives pour l'écoulement des céréales, des haricots secs et du riz.
   - C) Coopératives d'écoulement des fruits, légumes et noix.
   - D) Coopératives pour l'écoulement du bétail.
   - E) Coopératives pour l'écoulement des volailles et des oeufs.
   - F) Coopératives pour l'écoulement du coton et des produits dérivés.
   - G) Coopératives pour l'écoulement de la laine et du mohair.
   - H) Coopératives pour l'écoulement du tabac.
5. Les coopératives agricoles d'approvisionnement.
6. L'organisation coopérative du crédit.
7. Les coopératives agricoles diverses.

Deuxième leçon

La coopération agricole aux Etats-Unis

1. *Les tentatives du XIXième siècle*

Les coopératives agricoles existent depuis assez longtemps aux Etats-Unis. La fondation de coopératives de vente dans l'Etat de New-York et le Connecticut remonte à 1810. Mais la première manifestation d'un mouvement d'une certaine importance ne date que de la crise qui suivit la Guerre de Sécession de 1872 à 1877.

C'est alors que les fermiers adhérèrent en grand nombre à la *Grange* (ou les Patrons of Husbandry) dans l'espoir d'améliorer leur situation. A ce moment, les produits agricoles se vendaient à des prix très bas par suite de l'abondance de la production des Etats nouvellement ouverts à la culture comme l'Iowa, le Minnesota, les deux Dakotas, le Kansas, le Nebraska et l'Oklahoma.

Fondée en 1868, la Grange était une association secrète et, dans l'intention de ses fondateurs, elle devait être un ordre ou une association fraternelle. Son programme était surtout d'inspirer à ses membres une haute idée de la dignité de la profession agricole et d'en faire de meilleurs exploitants du sol. La crise de 1872 donna une impulsion considérable au mouvement : en 1873, 8,667 Granges locales furent fondées et plus de 11,000 l'année suivante.

Le programme originel, en raison des circonstances, fut laissé un peu de côté pour des objectifs d'ordre

plus immédiatement pratique. A la suite d'une expérience tentée en 1869 par la Grange de l'Etat du Minnesota, les organisations locales s'adonnèrent à l'achat en commun sur une haute échelle et des magasins coopératifs furent même fondés dans les Etats du centre septentrional. Dans le sud, les Granges portèrent plutôt leur attention sur la vente du coton, en Californie sur la vente des céréales et une banque coopérative fut établie à San-Francisco.

Bien que le mouvement se développât sans plan d'ensemble et sans uniformité de méthodes, il connut cependant un certain succès en particulier dans l'Iowa, l'Indiana, le Maryland et l'Ohio, Le succès fut cependant de courte durée. En premier lieu, la crise était terminée et les fermiers, qui avaient mis leur espoir dans la Grange, s'en désintéressèrent de même que de la coopération dont la Grange avait favorisé la diffusion. Par ailleurs les coopératives adoptèrent plusieurs pratiques qui contribuèrent à rendre leur existence précaire : guerre des prix avec le commerce indépendant, prix trop bas, abus du crédit, etc. On ignorait tout de l'expérience de Rochdale et quand, en 1875, la Grange nationale essaya de la faire connaître, il était trop tard: la Grange et la coopération furent toutes deux victimes de l'apathie du fermier américain qui, avec le retour de la prospérité, ne voyait plus l'utilité de ces deux institutions.

Les coopératives de vente de céréales, fondées vers 1880 dans les Etats producteurs de blé à l'ouest du Mississipi, eurent une meilleure fortune: en 1937 il y avait plus de 2,600 coopératives de ce genre aux Etats-Unis. De même les coopératives de vente d'agrumes (fruits du genre citrus) : les producteurs de fruits de

la Californie s'organisèrent pour la vente dès 1885 et au début du siècle actuel, les nouvelles coopératives apparaissaient au rythme d'une centaine par année. Par suite de fusion, le nombre de ces coopératives a diminué considérablement mais leurs effectifs et leurs activités s'accroissent sans cesse.

2. *La coopération agricole après la guerre* 1914-18

La baisse considérable des prix après la guerre 1914-18 provoqua une campagne pour la création de coopératives de vente fortement centralisées dans l'espoir de déterminer, de fixer le prix des produits agricoles. Ce mouvement commencé en 1920 contribua à intéresser un grand nombre de fermiers à la coopération, mais lorsque la crise fut passée l'enthousiasme se refroidit rapidement.

Néanmoins les grands organismes professionnels des fermiers donnèrent une impulsion considérable au mouvement. La Grange reprit la propagande et l'éducation coopératives qu'elle avait entreprises sans succès dans la dernière partie du XIXième siècle. La « *Farmers' Union* », fondée en 1902, lança une vaste campagne d'organisation coopérative et contribua à la fondation de plus de 600 coopératives dans 19 Etats, les plus nombreuses se trouvant dans le Kansas et le Nebraska. Affectées par la crise agricole de 1920-25, les coopératives fondées par les « Farmer's Unions » furent réorganisées sur des bases solides dès 1925 et elles ont accompli des progrès constants depuis. En 1938, on comptait 260 coopératives d'achat dans le Nebraska, près de 400 dans le Kansas, une centaine dans l'Oklahoma. Il y en a également dans le Dakota du nord, le Montana, le Minnesota.

L'« *American Farm Bureau Federation* »„ fondée en 1913, encouragea, comme la Grange et la Farmer's Union, l'organisation de coopératives parmi ses membres. Le mouvement lancé par les Farm Bureaus a eu particulièrement du succès dans l'Indiana, l'Ohio, l'Illinois, le Michigan, l'Iowa et l'Etat de New-York. Les coopératives des Farm Bureaus de l'Indiana, de l'Ohio et de la Pennsylvanie ont même formé trois magasins de gros prospères qui fournissent des pneus, des semences, des engrais, des produit pétroliers et autres articles d'utilité agricole.

Les immigrants finlandais et tchèques qui vinrent s'établir aux Etats-Unis à partir de 1910 formèrent de précieuses recrues pour le mouvement coopératif américain. Ils apportèrent de leur pays d'origine une grande expérience de la coopération dont ils firent bénéficier leur patrie d'adoption. Partout où ils se fixèrent, dans le Massachusetts, le Minnesota, le Wisconsin, le New Jersey et l'Ohio, ils fondèrent des coopératives pour répondre à leurs besoins et obtinrent des résultats qui engagèrent leurs concitoyens à imiter leur exemple.

Toutefois le crédit du développement du mouvement coopératif agricole des Etats-Unis ne revient pas seulement aux grandes associations de fermiers. Celles-ci ont donné une impulsion considérable au mouvement mais d'autres coopératives sont aussi dues à l'initiative des fermiers eux-mêmes sans le secours extérieur d'aucune organisation. Seule la nécessité d'améliorer certaines conditions économiques anormales les incitèrent à prendre en mains la direction de leurs affaires.

C'est ainsi qu'est née, en 1918, le Eastern States Exchange fondé avec un capital de $30,000 et emprunté encore. En 1937 cette coopérative comptait plus de

82,000 membres. C'est une société de district contrôlée directement par les membres. En Virginie, d'une organisation plutôt modeste pour la vente de semences sortit éventuellement la Southern Cooperative qui opère dans les Etats adjacents. Elle faisait des affaires pour plus de $10,000,000. en 1937.

Les coopératives de gazoline qui datent de l'après-guerre 1914-18 ne furent pas dues non plus à l'initiative de l'une des grandes organisations professionnelles agricoles. Les fermiers avaient pu se procurer, durant la guerre, tracteurs et outillage motorisés grâce aux prix élevés qu'ils obtenaient pour leurs produits. Pendant la période de déflation qui suivit, pour compenser la baisse de leurs revenus, ils passèrent à l'achat coopératif du carburant. La première coopérative de gazoline fut établie dans le Minnesota en 1921. Le Wisconsin suivit, la même année, puis un peu après l'Indiana, le Kansas, le Texas, l'Etat de Washington. En 1926, un magasin de gros pour l'approvisionnement en produits pétroliers était fondé sous le nom de Midland Coopérative Oil Association. En 1930, les coopératives des Farms Bureaus de l'Ohio, du Michigan et de l'Indiana achetaient conjointement une raffinerie d'huile et de graisse avec un capital de $40,000. qui avait été emprunté. Quatorze mois plus tard cette dette était remboursée à même les excédents. Par la suite, d'autres coopératives s'unirent aux premières pour former l'*United Cooperatives*, un magasin de gros interrégional spécialisé principalement dans l'approvisionnement en produits pétroliers.

Pour desservir une autre région, huit magasins de gros régionaux formèrent en 1933, un nouveau magasin de gros interrégional sous le nom de National Coo-

peratives Inc. En 1946, 20 magasins de gros régionaux faisaient partie de National Cooperative Inc. qui exploitait plusieurs entreprises de production.

3. *Développement actuel*

Le mouvement coopératif agricole américain présente un aspect imposant. Par l'intermédiaire de leurs coopératives, les fermiers américains vendent pour plus de trois milliards de dollars de leurs produits et ils achètent pour une valeur dépassant un milliard de dollars des articles d'utilité professionnelles comme les engrais, les semences, la gazoline et une foule d'autres objets.

Le tableau suivant, reproduit du rapport de l'Administration du crédit agricole du Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis, donne une idée de l'ensemble du mouvement pour l'exercice 1941-42. Il y aura lieu de considérer plus en détail les secteurs les plus importants.

Catégorie	Nombre de sociétés	Nombre approxicatif des membres ou participants
Ecoulement et approvisionnement:		
Ecoulement (1942-43)	7,708	2,580,000
Approvisionnement (1942-43)	2,742	1,270,000
Crédit:		
Associations agricoles de prêt	2,805	448,000
Associations de crédit pour la production	523	275,196
Banques pour coopératives	13	1,158,525 [1]
Coopératives rurales de crédit	370	20,000
Mutuelles-incendie	1,885	3,300,000

Services publics:

Coopératives de téléphone	5,000	330,000
" d'électricité	850	1,210,000
" de frais funéraires	41	27,500

Production:

Coop. d'irrigation (1936)	2,442	177,392
Coop. de machines	10,145	90,000
Coop. de haras	3,489	50,000
Coop. d'écoulement et d'approvisionnement de l'Administration du Redressement agricole	963	100,000
Coop. pour l'amélioration du troupeau laitier (1943)	954	20,825
Coop. de reproducteurs laitiers (1943)	306	5,981
Coop. pour l'alimentation artificielle du troupeau laitier	99	23,448
Coop. de pâturages (1943)	40	1,954
Coop. d'Indiens	437	207,300

(1) Effectifs de 1,362 associations ayant contracté des emprunts.

4. *Les coopératives d'écoulement ou de vente*

Les premières coopératives de vente remontent à 1810. La Grange, au cours des années 1870 et suivantes, essaya sans beaucoup de succès d'en favoriser l'organisation. Un peu plus tard, les producteurs de céréales s'organisèrent pour la vente de même que les producteurs de fruits. Un grand nombre de ces coopératives existent encore de nos jours.

La promulgation d'une loi sur la vente des produits agricoles en 1929 (Agricultural Marketing Act) contribua à intéresser un grand nombre de fermiers à la vente coopérative. Durant les années suivantes, de

nombreuses coopératives furent organisées pour la vente des céréales, du bétail, du coton, de la laine, des fèves, des produits laitiers, des oeufs, etc.

En 1943, plus de 7,522 coopératives comptant quelque 2,730,000 membres, écoulèrent des produits pour une valeur de $4,150,000,000. A ce chiffre d'affaires s'ajoutaient environ $280,000,000 représentant la valeur transigée par les services d'approvisionements de ces sociétés. Il y a là d'ailleurs une tendance qui commence à se généraliser : un grand nombre de coopératives devenant ainsi des sociétés à but double ou même multiple. Cette tendance date de plusieurs années: 97% des coopératives d'écoulement des céréales ont un service d'approvisionnement, 30% des laiteries coopératives et 59% des coopératives de vente des fruits et des légumes. Dans l'ensemble, le rapport de l'Administration du Crédit agricole du Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis pour 1941-42 estime qu'environ 55% des coopératives d'écoulement exercent certaines activités d'approvisionnement en rapport avec leurs activités de vente.

A) *Coopératives d'écoulement des produits laitiers*

Les produits laitiers sont le groupe le plus important des denrées vendues par les coopératives agricoles. Les coopératives d'écoulement des produits laitiers, au nombre de 2,286 en 1943-44, représentaient 30.4% de l'ensemble des coopératives de vente; avec 702,000 membres, elles groupaient plus du quart des effectifs et leurs transactions représentaient une valeur de plus de $1,200,000., soit 27% de la valeur totale des produits ...us par voie coopérative.

La vente des produits laitiers en coopération remonte à 1810 alors que des fermiers fondèrent une fromagerie dans l'Etat de New-York. C'est dans le même Etat d'ailleurs que fut organisée la première laiterie coopérative en 1856. Aujourd'hui certains Etats ont une production agricole spécialisée et dans certains cas ils couvrent le marché national avec leurs produits. C'est notamment le cas pour le Minnesota qui est le plus grand producteur de beurre. Le Wisconsin occupe le même rang pour le fromage. En 1930, plus de la moitié de la production du beurre de crémerie de ces deux Etats provenait des coopératives. Les laiteries coopératives sont les plus nombreuses dans le Minnesota et le Wisconsin et elles sont aussi importantes dans les Etats de la côte du Pacifique comme la Californie, Washington, l'Idaho et l'Oregon, on en rencontre dans au moins 31 Etats.

En 1941-42, elles écoulaient 48% du lait liquide, 39% du beurre, 25% du fromage et, dans une plus faible proportion (4%), d'autres articles de la production laitière nationale : crème, lait en poudre ou condensé, crème glacée, caséine, lait écremé, babeurre, petit lait et fromage « de campagne ».

Les laiteries coopératives ont formé dans plusieurs cas des fédérations dont l'une existe depuis 1909. La plus importante est celle de Land O'Lakes Cooperative Creameries Inc. du Minnesota, fondée en 1921. Elle sert d'agence de vente des produits laitiers qui lui sont fournis par ses sociétés affiliées réparties dans une dizaine d'Etats de l'Ouest septentrional. En 1941, Land O'Lakes faisait un chiffre d'affaires de $35,000,000. et avaient un personnel de 1,200 employés. En ces derniè-

res années, elle a organisé la distribution directe de ses produits au consommateur.

Dans le voisinage des grandes villes, surtout dans l'Est, les coopératives distribuent entre 70 et 90% du lait liquide. C'est ce qui se produit pour Chicago, Philadelphie, Boston, Baltimore, Détroit, Washington, D.C., Minneapolis, Saint-Paul. La proportion est d'environ 50% à Saint-Louis, Kansas City et New-York. Dans ce district de l'Est américain, un grand nombre de coopératives ne font en somme que grouper, rassembler les produits des fermiers pour obtenir un meilleur prix : cette méthode a donné d'excellents résultats puisqu'en 1934, les associations coopératives de l'Etat de New-York avaient vendu 19% de la valeur totale des produits provenant des coopératives de vente des produits laitiers.

B) *Coopératives pour l'écoulement des céréales, des haricots secs et du riz*

Il y a au moins 90 ans que les fermiers recourent à la mise en commun pour la vente de leurs céréales. La première organisation établie à cette fin fut fondée en 1857. Ce premier essai n'eut cependant pas de suite immédiate. Vers 1870, la Grange essaya vainement d'améliorer les conditions du marché des céréales en encourageant l'action collective de ses membres.

Un peu plus tard les fermiers s'avisèrent d'avoir leurs propres élévateurs. Une technique d'opération fut élaborée et le mouvement obtint un tel succès que vers 1922 il y avait aux Etats-Unis plus de 4,000 élévateurs coopératifs situés pour le plus grand nombre dans l'Illinois, l'Iowa, le Kansas, le Nebraska, le Dakota sep-

tentrional, le Minnesota, le Dakota du sud, l'Ohio et le Missouri.

Leur nombre a diminué depuis. Dans plusieurs cas, cette réduction est due à la fusion de plusieurs associations en vue de réduire les frais d'opération et d'être mieux en mesure de concurrencer les commerçants indépendants. C'est ainsi que des coopératives exploitent 12, 15 élévateurs et plus. En 1937, une organisation coopérative, la Farmers' Union Grain Terminal Association, à la suite de l'achat de deux compagnies, était la plus grande entreprise des Etats-Unis s'occupant du commerce des céréales.

En plus d'être des organismes locaux, les coopératives sont aussi affiliées à des associations régionales qui agissent comme leurs agents dans les grands centres d'expédition: ces associations achètent et vendent les céréales et opèrent en prélevant une commission.

A l'heure actuelle, les coopératives de vente des céréales constituent le second groupe en importance des associations pour l'écoulement des produits agricoles. On estimait en 1937 que des 13,000 à 14,000 élévateurs et entrepôts de céréales des Etats-Unis, un quart environ était propriété des coopératives. En 1943-44, 2,311 sociétés comprenant plus de 450,000 membres avaient un chiffre d'affaires de $1,178,000,000. Le blé représentait près du quart de cette valeur et le maïs un cinquième. L'avoine, l'orge et le riz venaient ensuite. En ces dernières années, les fèves soyas sont devenues un article important à cause de leur emploi accru pour fins industrielles. Comme bon nombre d'organisations de vente, les coopératives de ventes des céréales exercent également une certaine activité d'achat pour les besoins

de leurs membres : fourrage, engrais, charbon, gazoline, huile, etc.

C) *Coopératives d'écoulement des fruits, légumes et noix*

Presque la moitié du nombre total des coopératives de producteurs de fruits et de légumes et plus de la moitié du total des effectifs se trouvent aux Etats-Unis où ces coopératives, sous leurs diverses formes, ont atteint un très grand développement.

La vente coopérative des fruits et légumes se pratique depuis 1867. En 1943-44, plus de 209,000 producteurs faisaient partie de 968 sociétés dont le chiffre d'affaires s'élevait à $797,000,000. Très souvent ces coopératives sont spécialisées par produits :

a) *Agrumes.* Au début du siècle, les fruits du genre citrus étaient une rareté sur plusieurs marchés des Etats-Unis. Aujourd'hui oranges, pamplemousses et citrons sont en grande demande et ont peut se les procurer partout. Ce résultat est dû pour une bonne part à la publicité faite par les coopératives. Celles de la Californie et de la Floride sont devenues célèbres dans le monde entier.

Ces coopératives de vente ne restreignent pas leur activité aux fruits frais mais elles mettent aussi des jus en conserve et préparent divers autres produits. De plus pour satisfaire leurs propres besoins d'approvisionnement, elles ont fait l'acquisition de scieries et de forêts. Elles ont même formé une société, la Fruit Growers Supply Cooperative Association, qui possède des scieries d'une capacité de 50,000,000 de pieds de bois pour la fabrication de boîtes, de paniers et autres contenants pour les fruits.

Les coopératives vendent environ 60% de toute la récolte d'agrumes des Etats-Unis. En Californie et en Arizona, ce pourcentage atteint 85%. La California Fruit Growers' Exchange, qui est l'organisme le plus important du pays pour la vente des fruits, vend à elle seule 74% de la production totale de ces deux Etats: en une seule année, avant la guerre, elle expédia plus de 80,000 wagons de fruits. Elle effectue 72% des ventes d'oranges dans les deux Etats, 67% des ventes de pamplemousses et 89% des ventes de citrons. Son chiffre d'affaires dépasse $100,000,000. annuellement. Ses produits sont bien connus sous le nom de « Sunkist ».

b) *Pommes et poires*. Les coopératives spécialisées dans la vente de ces fruits se rencontrent surtout dans l'Etat de Washington et dans l'Oregon : en 1937-38, 64% des fruits vendus par les coopératives provenant de ces deux Etats.

Les ventes de pommes et de poires par les coopératives représentaient avant la guerre plus de 10% de la production totale des fruits dans le pays. Une grande association de producteurs de pommes, l'Apple Growers Association of Hood River (Oregon) s'est activement employée à propager ses marques et à développer ses débouchés à l'intérieur et à l'extérieur 70% de la récolte de Hood River Valley passent par cette coopérative.

c) *Raisins*. 90% de la récolte de raisins secs de Californie étaient écoulés par les coopératives avant la guerre. Le chiffre d'affaires de ces coopératives en raisins, raisins secs, jus de raisin, vins et eau-de-vie s'élevait à plus de $17,000,000. par an. La marque « *Sunmaid* » sous laquelle sont vendus les raisins secs, en particulier, est très populaire.

d) *Prunes, abricots, pêches, etc.* Avant la guerre les coopératives de Californie vendaient 85% de la récolte de prunes de l'Etat. Les coopératives vendaient également des quantités appréciables de pêches ($4,-500,000.), d'abricots ($1,500,000.) et des quantités plus petites de figues et de dattes. En 1942, la California Prune and Apricot Growers Association a écoulé 142,-500,000 livres de prunes séchées, 11,750,000 livres d'abricots séchés et 6,550,000 livres de pêches séchées. La plus grande partie de la récolte d'olives de Californie est traitée et vendue par les organisations coopératives.

e) *Noix et amandes.* En 1941-42, 46 coopératives de vente de noix avec 44,000 membres ont vendu pour $39,000,000. Avant la guerre, les organisations coopératives de Californie se chargeaient de 82% de la récolte de noix et de 60% de la récolte d'amandes. On estime qu'aujourd'hui 90% de la récolte de noix de Californie passent par elles. Il existe aussi des coopératives qui écoulent des noix et des avelines dans l'Oregon et des coopératives pour l'écoulement des pistaches dans la Virginie. En 1934-35, 80% de la récolte nationale de ces différents fruits ont été vendus par les coopératives.

f) *Légumes.* Les coopératives pour l'écoulement des légumes avaient en 1940-41 un chiffre d'affaires d'environ $47,000,000. ppur 24 espèces différentes de légumes. Les *pommes de terre* constituaient l'article le plus important: il y a près de 200 associations, réparties dans 35 Etats, qui sont spécialisées dans la vente de ce produit; les plus gros fournisseurs étant le Colorado, le Maine, l'Idaho, la Virginie et la Floride. Dans l'ordre d'importance après les patates suivent les haricots, les

pois, le céleri et les tomates. Les coopératives écoulant ces produits se rencontrent dans 45 Etats et, dans certains cas, les coopératives sont les commerçants de légumes les plus considérables : dans la Californie, par exemple, elles vendent 85% de la production de l'Etat. Par ailleurs un magasin de gros coopératif a entrepris la déshydratation des légumes et trois autres, au moins, ont déjà des fabriques de conserves.

g) *Canne à sucre.* En 1936, treize coopératives agricoles de vente de canne à sucre et de ses dérivés ont réalisé un chiffre d'affaires de $3,500,000. Par ailleurs les coopératives agricoles de vente ont aussi écoulé la même année pour $22,750,000. de sucre de betterave ainsi que des produits de l'érable en petites quantités.

D) *Coopératives pour l'écoulement du bétail*

La plupart des coopératives de vente de bétail sont des organismes d'expédition et de vente sans autre fonction. Dans quelques rares cas, elles ont établi des abattoirs où la viande est préparée pour la distribution aux commerçants. Cependant les coopératives ont institué des agences de vente dans les grands centres d'expédition et en 1934, 44 organismes de ce genre étaient en activité.

Les premières coopératives pour la vente du bétail apparurent vers 1877 alors que des fermiers, mécontents des prix offerts pour leurs animaux par les commerçants, décidèrent d'en organiser eux-mêmes la vente sur le marché. A l'heure actuelle, on compte près de 650 de ces coopératives avec environ 640,000 sociétaires. Leurs transactions s'élevèrent à quelque $747,000,000. en 1943-44. Avant la guerre, elles effectuaient 20% des ventes du bétail aux Etats-Unis.

L'immense majorité de ces coopératives, soit près de 90%, sont situées dans les Etats du centre septentrional et ces associations font au moins 80% du chiffre d'affaires total.

E) *Coopératives pour l'écoulement des volailles et des oeufs*

Les coopératives pour la vente des oeufs sont surtout développpées sur la côte occidentale. Dans cette région, les producteurs ont formé de grandes coopératives spécialisées qui ont une agence de vente à New-York. Avant la guerre, la moitié des oeufs vendus par les coopératives provenaient de ces organismes.

Dans le moyen Ouest, les oeufs sont rassemblés par les laiteries coopératives ou autres associations agricoles; ils sont vendus avec les produits laitiers ou encore envoyés à un centre de mirage où ils sont classés et empaquetés. Dans l'Est, les coopératives, surtout lorsqu'elles sont situées à proximité d'un grand marché, vendent leurs oeufs à l'enchère.

Les coopératives ont apporté de nombreuses améliorations dans la qualité des dindes dont elles ont encouragé la consommation pendant toute l'année et non pas seulement à Noël ou au Jour d'action de grâces. Dans l'ensemble, les ventes de poulets sont cependant le double de celles de dindes.

En 1943-44, les coopératives d'écoulement des oeufs et des volailles étaient au nombre de 159 avec des effectifs de 130,600 membres. Les produits vendus avaient une valeur de $196,000,000. soit $90,000,000. de plus qu'en 1941-42.

F) *Coopératives pour l'écoulement du coton et des produits dérivés*

Le recours aux méthodes coopératives pour l'écoulement du coton semble remonter à la « Grange » fondée en 1867. En effet, lors de la crise de 1873-1877, les planteurs s'enrôlèrent dans les Granges dans l'espoir d'y trouver une amélioration de la situation. Un peu plus tard, les « Farmers' Unions » s'attaquèrent aussi aux problèmes des producteurs de coton.

Les grandes coopératives d'écoulement du coton datent du début de 1920 alors qu'à un congrès il fut décidé de créer dans chaque Etat un organisme central de caractère coopératif pour la vente du coton. Ce programme fut suivi dans une couple d'Etats. Ailleurs on fonda des coopératives régionales qui se rencontrent dans l'Oklahoma, l'Arizona, le Texas, l'Arkansas, la Caroline du Nord et la Caroline du Sud, la Georgie, l'Alabama, la Louisiane, le Mississipi, le Tennessee et le Missouri.

En 1930, pour coordonner leurs activités et grouper leurs ventes, plusieurs grandes coopératives ont formé l'American Cotton Cooperative Association à la Nouvelle-Orléans. Entre 1929 et 1940, environ 10% de la récolte de coton des Etats-Unis furent vendus par l'intermédiaire de cette agence qui, pendant plusieurs années, a été l'organisation américaine manipulant le plus gros volume de coton.

En 1943-44, les coopératives de coton, y compris les huileries et les usines coopératives d'égrenage étaient au nombre de 533 avec des effectifs de plus de 258,000 membres. Durant la même période, leurs transactions s'étaient élevées à $189,000,000.

G) *Coopératives pour l'écoulement de la laine et du mohair*

Ces coopératives ont d'abord été formées sur le plan purement local pour mettre un terme aux abus des commerçants qui achetaient la laine de ferme en ferme. Aujourd'hui les coopératives jouent un rôle considérable dans le commerce de la laine; entre 1934 et 1938 la quantité annuelle moyenne de toisons de laine vendues était de 13,750.000 livres et durant la même période le pourcentage des ventes faites par les coopératives est passé de 13 à 23% du total des ventes faites au pays.

On compte quelque 135 sociétés avec des effectifs de 107,000 membres. Ces coopératives affiliées à une agence centrale de vente, la National Wool Marketing Cooperative, ont considérablement augmenté leur chiffre d'affaires depuis 1929. A cette date, leurs transactions s'élevaient à un peu moins de $11,000,000. Elles sont passées à $23,000,000. en 1941-42 pour atteindre, en 1943-44, la somme de $39,000,000.

H) *Coopératives pour l'écoulement du tabac*

A un certain moment, 34% de la récolte du tabac étaient vendus par les coopératives. Les prix élevés atteints entre 1925 et 1929 diminuèrent l'intérêt qu'offrait l'action coopérative. Toutefois, à la suite d'une baisse survenue en 1930, 7 coopératives régionales de tabac furent organisées dont 5 existaient encore en 1940, sans compter les plus anciennes associations du Maryland et du Wisconsin. En 1940-41, le chiffre d'affaires de 10 coopératives de vente du tabac était de plus de

$14,000,000. et en 1941-42, il représentait 6% de la valeur totale de la production.

5. *Les coopératives agricoles d'approvisionnement*

L'approvisionnement en commun se pratique depuis longtemps déjà. Les premières coopératives d'achat remontent à 1863 et aux années subséquentes. Elles furent surtout en vogue durant la crise agricole des années 1870 et suivantes, alors qu'un grand nombre furent organisées sous l'inspiration des « granges » locales. Ce mouvement n'eut pas de suite durable (cf. 1. Les tentatives du XIXième siècle).

Cependant leur nombre s'accrut régulièrement de 1905 à 1922 alors qu'on pouvait en compter environ 1,500. Ce nombre décrut quelque peu les années qui suivirent mais à partir de 1925 leur progrès fut continu. Elles connurent des progrès plus rapides durant la crise de 1930-35. A cette époque, les sociétés d'achat effectuaient 9% du commerce national pour l'approvisionnement. Cette proportion n'était que de 2% en 1913.

Cette progression continue explique le fait que la prépondérance des coopératives de vente est moins marquée en ces dernières années que vers 1920-30, d'autant plus que les coopératives d'achat se développent maintenant plus rapidement alors que les coopératives de vente ont presque atteint le point de saturation en plusieurs domaines.

En 1943-44, les statistiques révélaient l'existence de plus de 2,700 sociétés d'achat avec des effectifs dépassant 1,500,000 membres. Le chiffre d'affaires de ces coopératives à $730,000,000. accusait une augmentation de 22% par rapport à l'année précédente. Par ailleurs

un grand nombre de coopératives d'écoulement ont aussi des activités d'approvisionnement qui représentaient un montant de $280,000,000. Au grand total, les achats faits par les coopératives pour le bénéfice des fermiers formaient la somme de $1,010,000., soit près de 20% du total des achats faits par les fermiers des Etats-Unis.

Les principaux produits fournis à leurs membres par les sociétés d'achat sont: le fourrage, les engrais alimentaires, les semences, le matériel d'emballage. Les coopératives fabriquent elles-mêmes une partie importante de ces articles.

Les développements furent particulièrement rapides dans l'achat des produits pétroliers. Les coopératives, après avoir commencé la vente au détail en 1921, passèrent bientôt à la production. En 1939, en effet, une première raffinerie coopérative entrait en opération à Philipsburg, Kansas. En 1944, les coopératives possédaient 9 raffineries d'essence, une raffinerie d'huile de lubrification, 360 puits de pétrole en opération et 1,600 kilomètres de pipe-line. En 1942, les coopératives rurales d'approvisionnement ont distribué environ 23,-600,000 hectolitres de carburant liquide, soit 22% de l'essence consommée par les agriculteurs.

Bon nombre de sociétés d'achat, surtout dans les Etats du nord-centre approvisionnent leur membres en épiceries et en articles de ménage en plus de leur fournir de l'essence, de la peinture, des semences, des fourrages, des machines, etc. Les 22 magasins de gros des Etats-Unis, à une exception près, approvisionnent d'ailleurs leurs sociétés affiliées en articles d'utilité agricole; seulement 7 ou 8 font le commerce d'épiçeries et d'articles de ménage. Ce sont ces magasins de gros qui ont

organisé la plupart des entreprises de production des coopératives américaines. [2]

Certaines coopératives d'achat présentent un type très particulier. Elles desservent à la fois plusieurs milliers de membres par l'intermédiaire de nombreuses succursales ou entrepôts. La plus considérable de ces coopératives régionales est la Grange League Federation Cooperative Exchange qui groupe 140,000 membres. Elle fut fondée en 1920 par la Grange, le Farm Bureau et la Ligue des producteurs de lait de l'Etat de New-York.

La principale fonction de la Grange League Federation (G. L. F.) est l'approvisionnement de ses membres en articles d'utilité professionnelle : fourrages artificiels, engrais, essence, huile, graine, semences, etc. G. L. F. pour servir ses sociétaires dispose de 160 entrepôts répartis dans l'Etat de New-York; elle manufacture 75% de ses fourrages et ses usines ont une capacité de plus de 75 wagons par jour. En 1942-43, ses achats s'élevèrent à $78,000,000. Par ailleurs, comme un grand nombre de coopératives d'approvisionnement, G. L. F. écoule une certaine quantité des produits de ses membres. En 1942-43, ses ventes, consistant surtout en fruits, légumes et oeufs, atteignaient la somme de $13,000,000.

Les coopératives d'approvisionnement rendent des services considérables aux fermiers américains. Un économiste agricole au service de l'Administration du crédit agricole des Etats-Unis a calculé que les 17 plus grandes coopératives rurales d'approvisionnement ont, à elles seules, fait réaliser à leurs membres, en 1943, une économie de $17,702,605. Après de tels résultats,

---

(2) Cf. 43ième leçon: *La Coopération aux Etats-Unis*, p. 7.

il n'y a pas à s'étonner des progrès rapides que font les sociétés d'achat.

6. *L'organisation coopérative du crédit*

Le producteur agricole, à cause du caractère saisonnier de son revenu, a souvent besoin de crédit pour financer sa production, l'achat de machines, l'érection de bâtiments, etc. Ce service du crédit est assuré au fermier américain par tout un réseau d'institutions qui fonctionnent sous la surveillance de l'Administration du crédit agricole.

On compte, en premier lieu, quelque 2,800 *associations agricoles de prêt* desquelles le fermier peut obtenir les fonds nécessaires pour l'achat de terrain ou la construction. Pour financer sa production, le fermier a à sa disposition 523 *associations de crédit pour la production*. Ce système est complété par 13 *banques pour coopératives* qui fournissent aux associations agricoles de prêts les fonds nécessaires.

Pour ce qui est du crédit personnel, il ne semble pas s'être beaucoup développé dans le sens coopératif car, en 1942, on ne comptait que 370 Credit Unions avec environ 20,000 membres.

7. *Les coopératives agricoles diverses*

Il n'y a pas de domaine de la vie agricole aux Etats-Unis où l'on ne rencontre d'organisations coopératives. La plupart des coopératives d'électricité, des coopératives de téléphone, de services funéraires sont des associations agricoles. Ce sont des fermiers de l'Oklahoma qui ont fondé la première coopérative sani-

taire aux Etats-Unis, à Elk City. Les mutuelles d'assurance sur la vie, contre l'incendie, contre les accidents d'automobiles font 90% de leurs opérations dans les centres ruraux. [3]

On trouve aussi un certain nombre de *coopératives forestières* : ces sociétés sont non seulement des organismes servant à la préparation et la vente du bois des forêts et autres produits forestiers locaux, mais aussi comme des moyens d'éducation en vue d'une gestion plus productive des forêts et de l'amélioration des réserves forestières.

Les Etats-Unis sont même pourvus de coopératives qui se spécialisent dans l'insémination artificielle du bétail. Les fermiers de l'Indiana Farm Bureau sont aussi, depuis 1937, ppropriétaires d'un laboratoire créé spécialement dans le but de fabriquer un sérum contre le choléra des porcs. Surtout dans les Etats situés à l'ouest des grandes plaines, tel l'Utah, les coopératives d'irrigation sont nombreuses. Elles ont permis de transformer en riches terres productives des vallées désertiques, ailleurs elles ont permis de suppléer à l'insuffisance ou à l'irrégularité des précipitations de pluie. Il y avait, en 1937-38, plus de 2,500 coopératives d'irrigation avec 175,000 usagers-membres.

---

(3) Voir Cours de coopération, quarante-troisième leçon: *La Coopération aux Etats-Unis*, paragraphes 7 à 12.

BIBLIOGRAPHIE

COWLING, Ellis, *Cooperatives in America,* Coward-McCann, Inc., New York, 1938.

Bureau international du Travail, Le mouvement coopératif et les problèmes octuels, Vol. II, *Tableau d'ensemble et problèmes immédiats d'après-guerre;* Vol. II, *Problèmes de relèvement et de reconstruction,* Montréal, 1945.

x x x *Consumers' Cooperation in the United States,* 1936, Bulletin No 659, United States Department of Labor.

KRESS, Andrew J., *Introduction to the Cooperative Movement,* Harper and Brothers Publishers, New York and London, 1941.

FAY, C. R., *Cooperation at Home and Abroad,* Vol. I, Pre-war, P.S. King and Son, London, 1936; Vol. II 1908-1938, P.S. King and Staples Ltd., London, 1939.

CAMPBELL, Wallace J., *The Consumers' Cooperative Movement,* brochure publiée à New York par la League for Industrial Democracy.

QUESTIONNAIRE

1—Appréciez le rôle que joua la Grange dans le développement des coopératives agricoles.

2—Montrez brièvement que l'organisation coopérative se rencontre dans tous les domaines de l'activité agricole aux Etats-Unis.

Contenu de la troisième leçon

La coopération agricole au Canada

1 Introduction.

2. Les origines de la coopération agricole:

   A) Les Grangers.

   B) Les Patrons de l'Industrie.

3. Importance de la coopération agricole au Canada:

   A) Les principaux types de coopératives agricoles — Statistiques.

   B) Les principaux types de coopératives agricoles: leur localisation:

      a) Provinces de l'Ouest;

      b) Colombie canadienne;

      c) Nouvelle-Ecosse;

      d) Ile du Prince-Edouard;

      e) Nouveau-Brunswick;

      f) Québec;

      g) Ontario.

4. Appendice — Deux suggestions.

Troisième leçon

La coopération agricole au Canada

1. *Introduction*

Il ne peut être question d'expliquer en détail le développement de la coopération agricole au Canada dans les cadres d'un cours en trois leçons. Nous nous bornerons à expliquer les facteurs fondamentaux qui ont contribué à la formation et au développement des entreprises coopératives dans les centres agricoles du Canada. Or nous pouvons réduire à trois ces facteurs fondamentaux : géographie, technique, démographie. En d'autres termes, pour comprendre quelque chose au développement de la coopération agricole au Canada, il faut tenir compte premièrement, de la géographie qui a conditionné tout le développement économique du Canada en général et le développement de la coopération en particulier; deuxièmement, de la technique (type de culture, mode de culture, condition de mise en marché, etc.); troisièmement, de la population et de son caractère.

A) *Le facteur géographique*

Le facteur géographique rend compte d'abord des types de culture qui se sont développés au Canada; il rend compte ensuite du caractère primaire de ces types sur lesquels se sont greffés divers modes de coopération. Par exemple, la géographie de l'Est canadien a

favorisé l'industrie de la pêche, l'industrie fruitière, l'industrie laitière. Sur ces types d'industries que nous appelons primaires s'est édifié, comme sur une base, tout un réseau de coopératives agricoles de types variés. Ainsi, l'Ile du Prince-Edouard a développé son réseau coopératif à partir de l'industrie laitière. On y vit apparaître la première laiterie coopérative au Canada. De là se sont développés d'autres types de coopératives concernant l'élevage, les pommes de terre, les fruits.

De même, la géographie de l'Ouest canadien a favorisé l'industrie primaire du blé d'abord et les industries secondaires de l'élevage ensuite.

B) *Le facteur technique*

Il est assez difficile d'expliquer brièvement ce qu'il faut entendre par facteur technique. L'étudiant comprendra à l'aide d'exemples. Ainsi, lorsque nous constatons qu'il existe dans l'Ouest canadien des fermes de 600 acres, et par contraste des fermes de 75 acres en moyenne dans certaines régions de la province de Québec, lorsque nous parlons en termes de « culture mixte » et de culture « spécialisée », nous touchons à des aspects du facteur technique. De même, lorsque nous parlons de mécanisation de la culture, d'électrification rurale, etc., nous touchons à d'autres aspects.

Les aspects techniques du problème agricole au Canada prennent du relief dans la genèse des types coopératifs de l'Ouest en particulier où des unités de culture immenses se sont organisées en fonction de la production du blé pour le marché d'exportation.

Il faut voir en outre comme la mise en marché des produits de la ferme comporte des problèmes qui, tous,

constituent des aspects de la technique agricole : emballage, entreposage, transport, etc. Ces problèmes varient avec les types de culture et selon les conditions du milieu. Leurs solutions reflètent souvent l'influence d'autres milieux limitrophes ou même de pays voisins. C'est ainsi que les techniques américaines ont grandement influencé l'agriculture en Ontario et dans l'Ouest canadien. Elles ont influencé en outre la mise en marché des produits comme l'a révélé la présence d'Américains dans l'organisation des Pools, la présence de Sapiro, par exemple, qui avait à son crédit des années d'expérience dans les coopératives fruitières de Californie.

C) *Le facteur démographique*

On qualifie de « démographique » tout ce qui se rapporte à la population. Or on peut parler de la population quant à sa quantité, sa densité, sa variété, sa diversité ou son homogénéité. Nous reconnaissons par exemple, que la population agraire du Québec constitue un élément de stabilité à cause de la longue tradition qui l'attache à la terre. Historiquement, elle s'est formée d'« habitants », terme qu'on employait jadis sans nuance péjorative pour désigner les « résidants », par opposition aux trafiquants ou aux nomades de toutes espèces. Nous reconnaissons en outre que la population de l'Ouest canadien, par exemple, assume un caractère d'instabilité, formée qu'elle est d'immigrés de nationalités, de langues et de religions diverses. Cette diversité rend impropre l'agglomération en paroisses et souvent impossible la pratique de la mutualité entre voisins. L'histoire confirme cette assertion. En effet, lorsqu'il fut question d'organiser un système de crédit

rural dans l'Ouest canadien en 1913, on institua une commission d'enquête dans les milieux ruraux. Les conclusions de l'enquête comportaient entre autres celle-ci : que le caractère mixte de la population rendait quasiment impossible la réalisation d'un projet de crédit coopératif, car la plupart des fermiers de ce temps-là n'avaient aucun sens d'économie, aucun attachement à leur propriété et constituaient, disait-on, une population instable et disposée à partir dès la première occasion favorable. On remarquait en outre que la grandeur moyenne des unités de culture était exagérée. Si à cela on ajoute qu'il n'existait pas de circonscriptions topographiques du type paroissial chex ces gens de religions et souvent de langues différentes, on peut inférer l'inexistence de ce que, dans le Québec, on appellerait le « sens du voisinage », essentiel à la mise sur pied d'un organisme de crédit du type des Caisses Desjardins.

Il faut donc tenir compte du caractère de la population comme d'un facteur fondamental dans la mesure où il conditionne la base sociétaire de l'entreprise coopérative. Il faut noter en outre que la population, comme la géographie, conditionne les courants d'influence qui nous viennent des pays étrangers. Ainsi, beaucoup de Canadiens de l'Est canadien avaient acquis une certaine éducation coopérative en Europe d'où ils avaient émigré au XIXième siècle. L'Ontario et les provinces de l'Ouest subirent plutôt l'influence directe des Etats-Unis. Cette influence qui pénétra jusque dans la province de Québec parmi l'élément de langue anglaise des Cantons de l'Est aurait-elle atteint l'élément canadien-français ? Il semble que non, puisque la coopération agricole s'y est orientée d'après une tradition différente. Quoi qu'il en soit, les expériences tentées

au Canada par deux associations américaines : l'Ordre des Grangers et les Patrons de l'Industrie, marquent les origines d'un mouvement d'éducation populaire parmi la classe agricole et d'un esprit sociétaire qui engendra quelques essais pratiques de coopération.

2. *Les origines de la coopération agricole*

A) *Les Grangers*

L'Ordre des Grangers fut fondé aux Etats-Unis en 1867 dans le but de promouvoir chez les fermiers le sens de la mutualité et de les intéresser aux problèmes de la classe agricole. L'objectif fondamental de ce mouvement, qui pénétra au Canada en 1872, c'était l'émancipation de la classe agricole. Les moyens pour y atteindre étaient :

a) la destruction de l'ignorance par l'étude en commun;
b) l'abandon graduel de l'usage du crédit, de la mode et de tout système conduisant à la prodigalité et à la banqueroute;
c) la pratique de la coopération sous toutes ses formes;
d) la surveillance et, au besoin, la direction de la législation agricole.

Les Grangers organisèrent deux entreprises : The Wholesale Supply : instruments aratoires et The Ontario People's Salt and Soda Co.

Ces deux entreprises versèrent dans la pratique des succursales multiples ou devinrent des entreprises

privées. Mais elles ne furent pas des entreprises vaines, car partout où elles s'installèrent, elles battirent en brèche l'usage du crédit. Elles ont rempli du moins une fonction éducative; mais leurs oeuvres périrent pour la plupart.

L'influence la plus considérable de l'Ordre s'exerça sur la législation. Toutes les mesures suggérées par l'Ordre avaient une portée sociale et portaient la marque de l'esprit sociétaire. Cependant, l'Ordre n'a jamais compris l'entreprise coopérative de structure rochdalienne; et l'on peut dire que sa seule et véritable fonction fut d'avoir fait l'éducation sociale parmi ses membres. De ce point de vue, l'influence de l'Ordre des Grangers s'est perpétuée dans un amalgame avec les Ontario Farmers' Associations en 1907, d'où devait sortir plus tard l'organisation des Fermiers Unis de l'Ontario (United Farmers of Ontario).

B) *Les Patrons de l'Industrie*

Une autre organisation américaine d'inspiration semblable à celle des Grangers, et qui pénétra au Canada en 1889, est celle des Patrons de l'Industrie. Son objectif principal était de combattre les combines et principalement le trust des instruments aratoires. Le moyen préconisé fut la politique. Les Patrons de l'Industrie mirent au monde quelques entreprises coopératives qu'ils subordonnèrent à l'action politique. Ils ne connurent point le succès.

3. *Importance de la coopération agricole au Canada*

A) *Les principaux types de coopératives agricoles —Statistiques*

Selon les statistiques du Service des Marchés du Ministère fédéral de l'Agriculture (Division de l'Economie), 1953 coopératives agricoles opéraient en 1946. De ce nombre, 1,080 vendaient des produits agricoles, tandis que 1,446 achetaient des fournitures pour leurs membres ou conduisaient des magasins coopératifs.

Tableau I — Produits écoulés et consommés par les coopératives commerciales canadiennes— année agricole terminée le 31 juillet 1946 [1]

(1) L'interprétation de ces données doit tenir compte du fait qu'il y a répétitions parce que la même coopérative peut vendre à la fois disons, des produits laitiers et des volailles; elle peut également s'occuper d'achat en même temps que de vente. Il ne faut donc pas se surprendre si les totaux mentionnés sont inférieurs à la somme des coopératives qui vendent ou achètent tel ou tel produit.

	Coopératives	Valeur des ventes
	nombre	$
Produits écoulés:		
Produits laitiers	581	76,886,462
Fruits et légumes	183	30,701,682
Grains et semences	98	205,340,212
Bestiaux	312	83,023,834
Oeufs et volailles	247	23,961,207
Miel	6	1,153,415
Produits de l'érable	1	794,285
Tabac	6	27,624,924
Laine	13	2,135,367
Fourrures	3	1,609,470
Bois de construction et de chauffage	6	100,229
Divers	28	1,233,840
Total, produits écoulés	1,080	454,564,927

Produits consommés:

Produits alimentaires	427	24,886,273
Vêtements et effets de ménage	323	3,915,741
Produits d'huile minérale et accessoires d'autos	585	13,265,374
Fourrages, engrais chimiques et pulvérisation	889	38,043,432
Machines et outillage	341	1,267,160
Charbon, bois et matériaux de construction	503	4,992,761
Divers	734	9,232,570
Total, produits consommés	1,446	95,603,311
GRAND TOTAL	1,953	550,168,238

On obtient une bonne mesure de l'activité coopérative sur une base régionale en divisant le montant total des produits vendus pour les membres dans une certaine région par le nombre de fermes qui se trouvaient dans la région au dernier recensement. Sur cette base, pendant l'année de récolte de 1942-43, la Colombie Canadienne venait en tête de toutes les provinces avec une valeur moyenne de $642. par ferme, la Saskatchewan, deuxième avec $621. par ferme, le Manitoba, troisième avec $553. et l'Alberta, quatrième avec $461. La moyenne pour tout le Canada était de $403.

Cette méthode de supputation statistique peut être utile à qui veut se faire une idée de la part respective des provinces dans le mouvement coopératif agricole au Canada. L'étudiant trouvera un complément à cette estimation dans le Tableau II. On notera, dans le tableau I, l'importance relative des entreprises affectées à l'écoulement des produits laitiers, des fruits et légumes, des bestiaux, des volailles.

De tous les groupes de vendeurs coopératifs, c'est celui des producteurs de céréales qui possède l'organi-

sation la plus complète. Sur la quantité totale de grains vendus, la proportion écoulée par les coopératives est d'environ 43%. Les organisations de producteurs de bestiaux ont écoulé 17% de la quantité totale de boeufs, veaux, porcs, moutons et agneaux envoyé aux marchés; quelque 14% des ventes totales de lait et de produits laitiers fabriqués et approximativement 35% des ventes de fruits et pommes de terre ont été faites par l'entremise des coopératives.

Dans les produits consommés, les achats de provendes (grains, moulées), de foin, d'engrais chimiques, etc., par les membres ont atteint $19 millions. La part des membres des coopératives de Québec et d'Ontario sur ce montant était de $13 millions. La vente des produits alimentaires s'est chiffrée à $12.6 millions; la part des trois provinces : Nouvelle-Ecosse, Saskatchewan et Ontario, sur ce montant, était de $7.2 millions. Les ventes des produits d'huile minérale et d'accessoires d'autos se chiffraient par $9.9 millions dont $6.6 pour la Saskatchewan.

Tableau II – Coopératives commerciales par province, année agricole terminée le 31 juillet 1946.

Province	Coopératives	Membres	Produits vendus Valeur
	nombre	nombre	$
Ile du Prince-Edouard	21	6,127	2,301,638
Nouvelle-Ecosse	88	15,421	3,543,493
Nouveau-Brunswick	57	13,270	3,013,804
Québec	605	60,026	45,150,529
Ontario	269	66,402	63,296,733
Manitoba	102	124,330	40,586,313
Saskatchewan	546	356,917	139,334,311
Alberta	156	214,445	89,421,272
Colombie	103	32,483	33,032,832
Interprovinciales	6	37,442	34,884,002
TOTAL	1,953	926,863	454,564,927

B) *Les principaux types de coopératives agricoles : leur localisation*

a) *Provinces de l'Ouest*

Quoique les provinces de l'Ouest accusent une tendance graduelle à l'industrie agricole diversifiée, elles n'en maintiennent pas moins leur importance dans la production des céréales. Leurs coopératives qui s'intègrent dans les Wheat Pools accusent toujours parmi les autres la plus grande importance économique, tant au point de vue du volume des transactions qu'au point de vue du capital investi. La valeur de leurs transactions s'élevait, en effet, pour l'année 1942-43, à $111,116,878. L'effectif comprenait 192,615 producteurs de céréales, soit une bonne proportion de tous les coopérateurs canadiens. Par déduction sur la valeur de leurs ventes, ces producteurs avaient investi $37,861,539. en plus des $3,469,268. de parts sociales.

Ces entreprises monumentales eurent des débuts très humbles au Manitoba en 1901, après la formation du Territorial Grain Growers Association, contre les abus du commerce monopolistique. Aujourd'hui, les centrales contrôlées et dirigées par les fermiers manipulent environ 50% de la production du blé des provinces de l'Ouest. The Saskatchewan Co-operative Wheat Producers Limited, The Alberta Wheat Producers Limited, connus sous le nom de Pools de l'Ouest, achevèrent leur organisation dans une campagne d'éducation coopérative menée dans les Provinces de l'Ouest durant les années 1923-24. [2]

---

(2) Cette revue ne doit pas induire l'étudiant à croire que l'Ouest canadien a limité ses activités coopératives aux

b) *Colombie canadienne*

La Colombie canadienne a pour principaux types d'industrie agricole : la culture fruitière, l'industrie laitière et l'industrie de l'élevage.

Au cours de l'année 1913, la Colombie produisait environ 500,000 boîtes de pommes. Une agence centrale se forma sous la raison sociale « The Okanagan United Growers » pour tenir la fonction de distributrice pour le compte d'un certain nombre d'organisation locales, tant coopératives qu'indépendantes. Cette agence centrale fit place, en 1923, à une organisation coopérative plus vaste, embrassant 80% de la production « The Associated Growers of British Columbia ». La production ayant triplé de 1913 à 1923, la nouvelle organisation se vit obligée d'exporter environ 60% de la production de la province, tâche à laquelle elle s'avéra inadéquate dans les circonstances. Cette situation eut pour effet d'avilir les prix. Des coopérateurs mécontents passèrent dans les rangs des marchands indépendants provoquant une baisse du volume d'affaires de 50% dans la coopérative.

Après bien des difficultés et des interventions de la part du gouvernement, on réussit la formation d'un cartel qui, dit-on, aurant contrôlé 84% de la production provinciale.

---

produits primaires. Elle peut toutefois lui indiquer la marche du mouvement coopératif à partir des produits primaires. C'est en ce sens que le mouvement coopératif canadien reflète les caractères de l'économie canadienne. Cf. C. R. FAY, *Co-operation at Home and Abroad*, Vol. II, c. XVII, London, England, 1936.

L'étudiant qui voudra se rendre compte de la diversité et de l'ampleur du réseau coopératif en Saskatchewan, par exemple, qu'on appelle « la province coopérative », pourra lire la brochure « *Coopération en Saskatchewan* », de Romulus BEAULAC, B.S.A., publiée en 1944.

En 1938-39, l'agence centrale Okanagan opérait pour le compte de 1,400 usagers, par l'intermédiaire de 33 postes locaux d'emballage Elle vendit et expédia la même année environ 3,750,000 livres de fruits et plus de 5,000,000 de livres de légumes. Le chiffre d'affaires, y compris la valeur des fournitures vendues, dépassa trois millions de dollars.

En industrie laitière, « The Fraser Valley Milk Producers Association » (siège social à Vancouver) se maintient première de tout le Dominion. Elle sert au delà de 2,000 patrons et vend pour une valeur de quelque trois millions annuellement.

c) *Nouvelle-Ecosse*

La production des pommes constitue l'item le plus important de l'agriculture en Nouvelle-Ecosse. Mais cette production se confine presque exclusivement aux comtés d'Annapolis. La région s'étendant au nord et à l'est de la vallée d'Annapolis, comprenant les comtés de Kants, Colchester, Pictou et Cumberland, y pratique une culture diversifiée, avec l'industrie laitière et l'élevage comme base. Sur ce type de culture s'appuient des unités coopératives de petite dimension, tandis que la culture fruitière favorise la concentration coopérative dans une Centrale : « The United Fruit Companies Limited ». Cette Centrale fut organisée en 1912 en vertu d'une loi spéciale pourvoyant à la formation d'un organisme de vente pour les locales au nombre de 22 à cette époque. Ce nombre s'accrut jusqu'à 50 à l'apogée de la United, qui vint à contrôler 42% de la production fruitière de la Nouvelle-Ecosse. Aujourd'hui quelques locales, quoique toujours sociétaires, expédient leurs pro-

duits indépendamment de la Centrale. En 1939, les United Fruit Companies de la Nouvelle-Ecosse exportaient pour 1,300 producters, environ un quart de toute la production de fruits d'exportation de cette province.

La fonction de la Centrale est de vendre pour le compte des locales, dont la fonction principale est l'emballage. La Centrale s'occupe des communications, des renseignements commerciaux; et même à cet effet, elle a un représentant en Europe. Elle voit également à ce qui doit entourer l'expédition : préparation de wagons, espace sur les navires, assurances, ect. La Centrale vend en fait pour les locales qu'elle paie selon la classification moyenne des produits. Les frais sont prélevés aux locales moyennant 5% par baril de pommes. Avant la guerre, la Centrale recevait une moyenne de près d'un demi-million de barils de pommes, dont 85% expédiés sur les marchés extérieurs ce qui représentait une vente d'environ un million de dollars.

d) *Ile. du Prince-Edouard*

Géographiquement, l'Ile du Prince-Edouard est la plus petite province, mais elle figure bien dans les annales agricoles avec un potentiel de 1,258,190 acres. Cette province s'est conquis une réputation dans la production des pommes de terre et des navets, de même que dans l'élevage du renard. L'industrie de l'élevage (animaux de ferme) y occupe aussi une place importante. Le type d'organisations coopératives est varié; et on n'y trouve pas de grandes coopératives spécialisées, en dehors de la « Canadian National Silverfox Breeders' Association » dont le siège social est à Summerside, mais qui opère pour le compte des éleveurs de

toutes les provinces, groupant au delà de 4,000 membres. (Notons en passant que l'Ile du Prince-Edouard a mis sur pied les premières coopératives d'industrie laitière).

Les statistiques du Dominion nous révèlent l'existence de 21 coopératives de vente groupant 6,127 membres, à la fin de l'année de récolte terminée le 31 juillet 1946. La valeur des produits vendus par l'entremise de ces 21 coopératives s'élevait à $2,301,638.

e) *Nouveau-Brunswick*

Dans le Nouveau-Brunswick, on pratique la culture mixte, quoique certaines régions, comme la vallée de Saint-Jean et la région de Sussex, accusent une tendance à se spécialiser dans la production des pommes de terre et dans l'industrie laitière.

Les statistiques de 1946 donnent le nombre de 13,270 membres groupés dans 57 coopératives de vente.

f) *Québec*

Les principales régions agricoles du Québec sont localisées dans la vallée du Saint-Laurent et sur la rive nord de l'Outaouais. Les plus développées se situent au sud de la région du Saint-Laurent et à l'est, dans cette partie connue sous le nom de Cantons de l'Est qui excellent dans la « culture mixte ». C'est pourquoi les types de coopération y présentent des entreprises à services multiples. Les îles de Montréal et Jésus se spécialisent en culture maraîchère; la région Richelieu, Yamaska, s'occupe principalement d'industrie laitière et d'élevage de porcs comme industrie secondaire. Les

régions de l'Assomption, Joliette, Berthier, accusent une tendance à se spécialiser dans la culture du tabac. Les coopératives du Québec, sauf quelques unités spécialisées dans le tabac (par exemple, Joliette), le lin (Plessisville), le sucre et le sirop d'érable (Société des Producteurs de l'Erable, fondée en 1923), etc., sont des types d'entreprises à services en majorité affiliées à une Centrale (La Coopérative Fédérée de Québec).

La plupart de ces coopératives sont d'origine assez récente (elles ont une quinzaine d'années et moins), quoique le mouvement de coopération agricole remonte à la premire décade du siècle. Dans la deuxième décade du siècle naquirent une centaine de coopératives agricoles, mais toutes disparurent, ne laissant que les Centrales auxquelles elles s'étaient plus ou moins intégrées. Ces Centrales figurent dans la genèse de la Coopérative Fédérée, résultat de leur fusion. Leur histoire demeure importante parce qu'elle résume en quelque sorte les expériences en coopération agricole et le cheminement laborieux d'un mouvement et d'une pensée coopérative qui se précise graduellement au cours des expériences, heureuses ou malheureuses. Ceci constitue l'objet d'une étude spéciale.

g) *Ontario*

De toutes les provinces, c'est l'Ontario qui présente le plus de variété dans les types de culture et le plus de spécialisation régionale, par exemple, la région de Kingston, industrie laitière; la région de la Baie Georgienne, industrie laitière; la région de Niagara, industrie fruitière, etc.

L'organisation agricole en Ontario prête donc aux types de coopératives les plus diversifiés. Exemples :

Oxford Farmers' Co-operative Products Company Limited; Ilderton, Middlesex Farmers' Co-operative; Haldimand Fermers' Co-operative Association. La plupart de ces coopératives sont nées dans la deuxième ou la troisième décade du siècle par suite de l'activité des Farmers' Club, foyers d'éducation coopérative, comme doit l'illustrer l'histoire des United Farmers of Ontario.

Sous ce rapport, en effet, on peut dire que l'activité des « United Farmers of Ontario » résume bien le développement de la coopération dans l'Ontario, tout comme l'histoire des Pools de l'Ouest et des grandes coopératives d'industrie laitière résume le développement Coopératif dans les trois provinces des Prairies et dans la Colombie. C'est pourquoi les deux leçons suivantes auront pour objet de décrire le développement et l'organisation de ces grands types de coopération.

4. *Appendice — Deux suggestions*

A) Nous suggérons à l'étudiant de reconstituer approximativement dans son esprit cette revue sommaire de la coopération agricole au Canada en tenant compte des facteurs fondamentaux mentionnés au début : géographie, technique, population, et en essayant d'établir les corrélations entre ces trois facteurs inséparables dans la pratique. Nous lui suggérons ensuite de se servir de ces trois facteurs comme d'un instrument d'analyse tant dans les deux leçons suivantes que dans les études personnelles qu'il pourra entreprendre à son gré en s'inspirant de la bibliographie.

Ainsi, la leçon suivante, en plus d'avoir valeur d'exemples ou d'illustrations par rapport à la partie théorique de la présente leçon, pourra renseigner l'étu-

diant sur la genèse et le développement d'organismes coopératifs dont on entend parler souvent: les Fermiers Unis de l'Ontario et les Coopératives de céréales de l'Ouest canadien (les Wheat Pools).

B) Nous suggérons à l'étudiant de ne pas se méprendre sur l'emploi des termes « Company », « Limited » et de ne pas en conclure que certaines entreprises ne sont pas coopératives du fait qu'elles font usage de ces termes dans leurs raisons sociales. Ces termes dénotent tout simplement une situation juridique et l'usage qu'on en fait s'explique en rapport avec la législation coopérative de chaque province. En l'absence d'une législation uniforme, la plupart des provinces s'en sont tenues à leurs lois des compagnies, provisions faites des règlements coopératifs par les coopératives elles-mêmes. Ces règlements ratifiés par les gouvernements ont graduellement influencé les lois des compagnies et ont fini par s'y introduire et faire corps avec elles. Aussi bien, lorsqu'on dit que les coopératives de certaines provinces sont incorporées en vertu des lois des compagnies, faut-il s'entendre : en vertu d'une partie de cette loi. Par exemple, en Ontario, les coopératives sont régies par la loi des compagnies, Partie XII; au Manitoba, par la loi des compagnies, Partie VII; et ainsi de suite.

Cette partie de la loi a pour objet de définir la nature spécifique de la coopérative. Mais la coopérative, avant tout, partage avec les autres corporations la nature générique de « corporation ». Etant avant tout une corporation, elle trouve la définition de son genre dans les dispositions générales de la loi. La partie spécifique de la loi pourvoit à sa définition formelle de coopérative.

Quelques coopératives canadiennes sont incorporées sous un statut fédéral, mais un statut fédéral qui ne s'applique pas à tout le Canada, tel l'« Agricultural Products Co-operative Marketing Act » de 1939. Le but de cette loi était de mettre sur pied une coopérative interprovinciale qui devait pourvoir au soutien financier de ses membres durant la période de mise en marché des produits. Par la vertu de cette loi, le gouvernement fédéral se porte garant d'un montant adéquat au paiement intial ou aux pertes éventuelles, montant à définir entre les associations et le gouvernement. En 1940, huit associations opéraient sous cette loi s'appliquant aux transactions de tous produits, blé excepté, celui-ci faisant l'objet d'une loi spéciale, en principe semblable à l'autre : « The Wheat Co-operative Marketing Act » de 1939.

BIBLIOGRAPHIE

Innis, H.A., *Problems of the Staple Production in Canada*, Toronto, 1933, le chapitre II en particulier.
Significant factors in Canadian Economic Development, Canadian Historical Review, Dec. 1937.

Sage, W.N., *Geological and Cultural Aspects of the fice Canadas*, Canadian Historical Association, Annual Report, 1937.

Burton, W.B., *The Relation of Origins of Immigrants to the Settlement of the Country*, The Canadian Political Science Association, Proceedings, 1930.

Booth, J.F., *Economic Organization of Canadian Agriculture*, Booth, ed. Ministère de l'Agriculture, Ottawa, 1940; en particulier les chapitres de McArthur, F.S. et de Richards, A.E.: *Types of Farming*.

Chow, W.F. & O'Meara, J.E., mémoire sur *La Coopération au Canada 1946*, Service des Marchés, Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

Ottawa, *Royal Commission on Co-operatives*, 1945, Proceedings (Official Report), Vol. VII, en particulier pp. 2436-2440.

WOOD, L.A., *A History of Farmers' Movements in Canada,* Toronto, 1924, Part I, Part II, pp. 13-147.

MICHELL, H., *The Grange in Canada,* Bulletin of the Department of History and Political and Economic Science in Queen's University, Kingston, Ontario, 1914, No 13.

Annuaire du Canada 1943-44, Partie III, Section 7, *La Coopération au Canada.*

QUESTIONNAIRE

1—Croyez-vous qu'il existe une relation étroite entre les trois facteurs: géographie, technique et population? Si non, dites pourquoi; si oui, expliquez en vous inspirant soit de vos connaissances sur la formation des principaux types de coopération agricole au Canada, soit de vos expériences dans une coopérative.

2—Existe-t-il, à votre avis, d'autres facteurs en dehors des trois que nous avons mentionnés? Si oui, expliquez celui qui assume le plus d'importance à vos yeux, en vous inspirant des objectifs et des moyens d'action des Grangers et des Patrons de l'Industrie.

3—Considérant que la production agricole s'organise de plus en plus en fonction des grands marchés, quel avantage voyez-vous dans la concentration et la fédération? Expliquez votre réponse en justifiant, ou condamnant, la politique des grandes coopératives fruitières et des Pools, qui s'organisent en fonction des marchés d'exportation.

4—Si l'on évalue à $1,691,540,000 (valeur nette, 1942) la production agricole du Canada, quelle peut être approximativement la proportion des produits agricoles transigés par l'intermédiaire des coopératives canadiennes?

Contenu de la quatrième leçon

La coopération agricole dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest

A—Les Fermiers Unis de l'Ontario (United Farmers of Ontario)

1. Origines.
2. Organisation et structure.
3. Objectifs et moyens d'action.
4. Etapes importantes.
5. Résultats.
6. Structure actuelle de la United Farmers of Ontario Co-op Co.

B—Les coopératives de blé de l'Ouest (Wheat Pools)

7. Les fermiers de l'Ouest et leurs difficultés.
8. Les fermiers de l'Ouest et leurs associations.
9. Interventions du Gouvernement durant la guerre.
10. Etapes importantes dans la formation des Pools.
11. Remarques sur les Wheat Pools.

Quatrième leçon

La coopération agricole dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest

A—Les Fermiers Unis de l'Ontario (United Farmers of Ontario)

1. *Origines*

On ne dissocie pas l'Association des Fermiers Unis, quant à son origine, des deux associations qui l'ont précédée : les Grangers et les Patrons de l'Industrie. L'une, l'Ordre des Grangers, s'était trop donnée aux mystères, aux conventions et peut-être aussi aux agapes fraternelles, car en outre de sa part de membre, il fallait verser $13. pour les petites fêtes de l'Association. L'autre, les Patrons de l'Industrie, s'était trop donnée à la politique. Entre ces deux extrêmes, il y avait place pour une association libre de telles conventions et aussi libre de liens politiques. C'est en somme du besoin d'indépendance et de neutralité politique que naquit, en 1902, « The Farmer's Union », d'où devait sortir plus tard l'Association des Fermiers Unis de l'Ontario.

« The Farmers' Union » s'appuya sur des idéals concrets: s'occuper de problèmes agricoles, s'occuper de la vie rurale. Cette nouvelle organisation se joignit aux Grangers en 1908 pour cette simple raison que ceux-ci avaient déjà des cadres juridiques, une charte fédérale. L'Association des Fermiers voulut s'en servir et l'animer de son esprit.

En 1908 fut fondé « The Canadian Council of Agriculture » qui groupait les associations de l'Ontario, de l'Est et de l'Ouest candaiens. Ce Conseil envoya une délégation à Ottawa en 1910 pour demander une politique de réciprocité avec les Etats-Unis. La représentation fit impression auprès des gouvernants qui entreprirent des procédures à Washington. Mais les intérêts protectionnistes s'éveillèrent et s'organisèrent pour combattre les libéraux qui furent battu en 1911. Il y eut réunion des Grangers en 1912, et ceux-ci décidèrent d'ajourner sine die. Ils furent en fait deux ans sans tenir de convention et durant ce terme, l'opinion publique déchanta vis-à-vis les associations de fermiers. Il fallait donc réorganiser; et c'est de cette nécessité de réorganisation que sortit l'Association des Fermiers Unis de l'Ontario, incorporée en février 1914. La tâche s'avérait difficile, après de tels échecs. Mais on en appela à l'exemple des Fermiers de l'Ouest et l'on ne pouvait se résigner à la faillite. On envoya un enquêteur dans l'Ouest un peu dans l'idée d'organiser un réseau d'échanges entre l'Ontario et les provinces de l'Ouest. L'enquêteur en revint frappé des divergences entre l'Ontario et les provinces des Prairies: on ne pouvait donc copier les Grain Growers Associations. L'on en conclut qu'il valait mieux organiser les producteurs de l'Ontario sur une base sociale, dans la tradition des Grangers, éducative et commerciale, dans la tradition des Fermiers de l'Ouest. Un Granger fut élu président de la nouvelle association. Celle-ci reçut un chèque de $500. de la part de la « Grain Growers' Company » portant cette note : « You can't organize wihtout money » : pas d'argent, pas d'organisation.

2. *Organisation et structure*

La nouvelle association impliquait la participation de différents groupes : environ 150 organisations locales engagées dans l'industrie laitière ou la culture des fruits, des cercles agricoles et des loges de Grangers. On convoqua les délégués de ces groupements, tous sceptiques au sujet de la nouvelle organisation qui voulait les unir. Heureusement, on avait invité un conférencier des Grain Growers' Association de l'Ouest, qui leur servit une leçon de choses. Il en résulta deux sociétés soeurs: The United Farmers of Ontario et The United Farmers' Co-operative Company. La première se donnerait comme objectif de faciliter l'éducation de ses membres, non seulement en ce qui regarde les intérêts immédiats de la production mais aussi en ce qui a trait à toute question civique; l'autre devait constituer un service d'achat et de vente. Mais le problème était de maintenir ces deux jumelles en parfait accord, vu qu'elles ralliaient des opinions divergentes. Deux solutions s'offraient : les non-collaborationnistes proposaient la séparation des deux associations; les partisans zélés, un amalgame plus étroit. En fait, on en vint à une solution coopérative, à un moyen terme : deux présidents, un seul secrétaire pour les deux sociétés. Deux idéals incarnés dans deux personnes, le ralliement dans une action commune : un seul secrétaire exécutif.

L'idée qui a présidé à l'organisation des United Farmers, c'est la fédération des unités locales. Les cercles agricoles, dans ce temps-là organes du gouvernement comme dans la province de Québec d'ailleurs, servirent de base, d'unités de construction. Le président Morrison avait pris pour devise : « Steal the Clubs » :

emparons-nous des cercles agricoles. Il réussit à s'emparer également de quelques loges des Grangers.

3. *Objectifs et moyens d'action*

Les objectifs de l'Association pouvaient se résumer ainsi : promouvoir les intérêts de la classe agricole dans tous les secteurs d'activité et faire l'éducation civique.

Les principaux moyens auxquels on eut recours pour atteindre ces deux objectifs furent les suivants :

a) cultiver l'entente et la concorde entre fermiers;
b) encourager l'étude des problèmes de ferme, l'économie rurale et l'économie domestique;
c) favoriser l'étude des questions économiques et sociales, en vue d'élever le standard de vie rurale (les Grangers avaient dit : « to elevate the standard of living in rural communities »);
d) dans la tradition des Grangers encore, surveiller la législation et au besoin, faire pression en déléguant des représentants auprès des gouvernants;
e) étudier, répandre, appliquer les principes de la coopération et ses méthodes; et à cette fin,
f) organiser des locaux pour les contacts entre membres et pour toutes fins éducatives — tout en visant à éliminer les frictions d'ordre personnel, politique, religieux ou national.

Il semble qu'on n'ait rien changé encore à ces objectifs; et les moyens pratiques qu'on y suggérait assument à nos yeux une valeur permanente.

4. *Etapes importantes*

En 1916 : L'Association s'affilia au « Canadian Council of Agriculture ». A cette occasion, on nomma un comité pour résumer le travail accompli jusque-là. Or le comité se plaignit de ce qu'on accordait trop d'importance aux activités commerciales et pas assez aux intérêts éducatifs et sociaux. De plus, on constata un intérêt trop considérable dans les questions politiques.

En 1917 : Les Fermiers organisèrent une délégation de 2,500 membres à Ottawa pour demander un sursis militaire en faveur des jeunes fermiers. La délégation s'en retourna non exaucée, mais au moins contente de n'avoir pas passé pour rebelle. Il n'est pas besoin de dire que ces fermiers se firent salir dans la presse anglaise de toutes sortes d'épithètes les accusant d'un manque de patriotisme. En juin 1918, quelques 4,000 fermiers venus de toutes les provinces se réunirent à Toronto et servirent une contre-attaque aux politiciens. Quelqu'un lança le cri : « Go into Politics, or go out of Farming »! . . . Faisons de la politique ou dételons !

5. *Résustats*

Ce qui n'était pas de nature à calmer les esprits, des contacts s'établirent avec des groupements du Québec, comme eux « non-patriotiques ». On décida de s'exprimer par la presse et l'on fonda: « The Farmers Publishing Company ». Les femmes, n'y tenant plus, organisèrent « The United Farmer Women of Ontario »; elles dirent aux hommes : aucun parti politique ne fait votre affaire; eh bien!, faites-en un. C'est alors que les Fermiers Unis tournèrent le dos au principes tradition-

nel des Grangers — et aussi à leur propre principe — de ne pas tremper dans la politique. Ils mirent 65 candidats sur les rangs à l'élection provinciale du 20 octobre 1919. Quarante-quatre des leurs furent élus et prirent le pouvoir. S'alliant aux associations ouvrières, ils formèrent « The Farm Labour Government » qui demeura en office jusqu'en 1923.

On avait commis l'erreur de se servir des cercles agricoles comme instruments de propagande électorale; cela aurait infecté les cercles, dit-on. La convention de 1923 le reconnut. Elle vota contre la politique, et en faveur d'organisations coopératives pour la mise en marché des produits. Ici, il importe de bien noter la distinction établie entre l'Association des Fermiers Unis. The United Farmers' Association, et l'entreprise coopérative : The United Farmers Co-operative Company. Celle-ci s'est toujours maintenue à l'écart de la politique et a toujours fait échec aux manifestations politiques ou électorales. La résolution de 1923 contre toute manifestation politique n'était pas étrangère à l'inspiration des dirigeants de la Coopérative.

Les deux organisations avaient deux présidents différents, symbolisant en somme deux catégories d'idées. Il y eut confusion, c'est vrai, mais aussi fidélité des dirigeants de la coopérative vis-à-vis le principe de neutralité politique. Au fait, l'aventure politique de l'Association des Fermiers n'aurait pas affecté tellement la marche ascendante de l'entreprise dont le chiffre des ventes, de $33,000. en 1914, passa à $19,500,000. en 1920.

Toutefois, il ne faudrait pas croire que les dirigeants de l'entreprise coopérative des Fermiers Unis firent preuve d'une prudence impeccable; car s'ils ne

commirent point l'erreur de tremper dans la politique, ils manifestèrent de l'inconsidération dans la gestion des affaires commerciales par une politique d'expansion trop rapide. Ils multiplièrent les départements 1918, 1919, 1920 et surtout engagèrent démésurément l'entreprise dans le commerce de détail qui fit faillite. Si donc l'Association eut des expériences malheureuses en politique, l'entreprise coopérative connut l'analogue dans le commerce de détail. En 1923, à la convention des Fermiers, on en vint à considérer ces deux incidents comme des mésaventures néfastes et futiles. Et l'on répudia l'une et l'autre dans une conférence qui exprimait à peu près ceci :

> Une organisation de fermiers doit, pour réussir, assumer les objectifs qui suscitent un attrait permanent, de l'intérêt, chez les fermiers. C'est pour cela qu'on ne peut maintenir un mouvement de fermiers sur des bases telles que la religion, la politique. . . ou le nationalisme.

6. *La structure actuelle de la United Farmers of Ontario Co-op Co.*

Les transactions de cette entreprise sont réparties entre huit départements. Les principes commerciaux qui servent de base à cette division en départements sont les suivants : commission, consignation, agence :

a) On opère sur une *base de commission* pour les produits de la ferme, les bestiaux;

b) On opère sur une *base de consignation* pour les produits laitiers et certains autres produits de la ferme;

c) On opère sur une *base d'agence* (i.e. la Coopérative prend les commandes et déduit les dépenses) pour les grains, semences, produits alimentaires, instruments aratoires et différents produits d'utilité professionnelle (insecticides, etc.)

B—Les coopératives de blé de l'Ouest (Wheat Pools)

7. *Les fermiers de l'Ouest et leurs difficultés*

L'histoire de la coopération dans l'Ouest canadien est intimement liée au problème de la production et de la distribution du blé. Un économiste canadien, W. A. Mackintosh, la présente comme un enchaînement d'efforts contre l'éparpillement géographique des producteurs, pour vaincre la multiplicité des marchés locaux et régionaux, les difficultés de transport impliquées dans les relations entre le marché primaire et le marché final. Il nous décrit la coopération des agriculteurs comme l'aboutissant des lignes de forces qui auraient franchi trois étapes successives. D'abord, le mécontentement général qui s'ignorait, perdu qu'il était dans des unités locales, s'organise une conscience commune et se manifeste sous forme d'agitation en vue d'obtenir du gouvernement une règlementation du commerce des céréales; ensuite, cette conscience se manifeste en désir de coopération volontaire; et enfin, ce désir de coopération substitue au contrôle direct du gouvernement l'organisation coopérative.

La division topographique de l'Ouest canadien en unités de culture de grande dimension, de préférence à la division en petites unités, l'adoption d'une technique

américaine à la culture extensive d'un produit primaire et l'écoulement de ce produit sur un marché d'exportation sont des facteurs essentiels à l'explication d'un type tout particulier d'économie, ainsi que du mécanisme excessivement complexe de la mise en marché de ce produit.

La coopération agricole dans l'Ouest canadien dut pour autant revêtir une forme particulière peu comparable aux unités coopératives de la province de Québec. Elle est la réplique au besoin ou à la nécessité de faire face aux difficultés inhérentes à la complexité d'un système qui lui est propre.

La première mesure législative pourvoyant à l'inspection des céréales remonte à 1853. Plus tard, en 1874, « The General Inspection Act » rendit l'inspection obligatoire pour tout le Canada. Par la vertu d'amendements ultérieurs, on introduisit une classification commerciale. Mais aucune législation n'existait touchant le commerce proprement dit et la présence d'un élément monopolistique dans l'organisation des élévateurs intérieurs (entrepôts de localité) devint le sujet de vives protestations qui aboutirent à l'institution d'une Commission Royale, chargée d'enquêter sur le monopole des élévateurs. Or, la Commission rapporta que le monopole fonctionnait de connivence avec la compagnie de chemin de fer, celle-ci refusant d'accepter le grain en entrepôt de plain-pied (flat warehouse) et de passer des wagons à des expéditeurs individuels. D'où alternative de l'expéditeur : ou vendre son grain aux opérateurs des élévateurs (pour la plupart des commerçants), accepter leur pesée et leur classification, ou bien entreposer son grain chez lui et l'expédier à une firme en passant par l'élévateur.

La Commission rapporta également la tendance à la concentration des élévateurs. Des 447 élévateurs qui existaient en 1887, 351 appartenaient à cinq firmes dont trois grosses compagnies et deux moulins, les autres appartenant à des meuniers indépendants, des commerçants ou des unions de fermiers. Et la Commission concluait : aussi longtemps que les fermiers n'organiseront pas eux-mêmes leurs expéditions, ils seront plus ou moins à la merci des opérateurs d'élévateurs.

Cette conclusion devait faire époque dans l'histoire du traitement des producteurs de céréales, marquant la fin du laisser faire, de l'indifférence des fermiers et le commencement de la solidarité et du self-help coopératif. Le Gouvernement décida, en effet, de surveiller les intérêts en jeu et de diriger les phases de la distribution et de surveiller les intermédiaires. Il édicta à cette fin le Manitoba Grain Act de 1900, qui pourvoyait à l'usage des wagons pour chaque groupe de dix fermiers possédant une plate-forme de chargement; la loi pourvoyait aussi à la construction de plates-formes d'usage gratuit, à la demande de dix fermiers et plus, dans un rayon de vingt milles, à la compagnie de chemin de fer devant les desservir.

8. *Les fermiers de l'Ouest et leurs associations*

Les recommandations de la Commission Royale furent en quelque sorte intégrées dans le Manitoba Grain Act. Et tel fut le principal objectif de la Territorial Grain Growers' Association de voir à ce que les conditions spécifiées dans le Manitoba Grain Act fussent remplies.

En 1903 apparut une autre association de fermiers : The Manitoba Grain Growers' Association, avec

un objectif semblable à celui de la « Territorial » et d'ailleurs sur l'instigation de celle-ci, comme le manifestait la présence de W. R. Motherwell dans les délibérations préliminaires. Ainsi, à mesure que le champ de production s'agrandit, que les emblavures gagnèrent en de nouvelles régions, les associations se multiplièrent avec un objectif unique, l'idée de faire face à une situation définie.

A la suite de la création de nouvelles provinces (Alberta, Saskatchewan), la « Territorial » se mua en Saskatchewan Grain Growers d'une part et en Alberta Farmers's Association d'autre part, celle-ci groupant sous un nom commun plusieurs sociétés locales. A côté de l'Alberta Farmers' Association figurait une autre association concurrente d'origine américaine : The Canadian Society of Equity. L'amalgame de ces deux concurrentes sous un même objectif engendra la « United Farmers of Alberta ».

L'association du Manitoba forma en 1905 la « Grain Growers' Grain Company » qui prit un siège à la Bourse de Winnipeg. Quant à la « United Grain Growers », elle ne devait s'organiser que plus tard par la fusion des lignes coopératives d'élévateurs d'Alberta et du Manitoba (1918). Dans l'entretemps naquit la « Saskatchewan Co-operative Elevator Company ».

9. *Interventions du Gouvernement durant la guerre*

En 1917, le Gouvernement entra dans le contrôle de la distribution des céréales en vue d'éviter l'inflation ou la dépréciation des valeurs par la spéculation.

Par l'intermédiaire de l'agence « The Wheat Export Company » et de la Commission de Contrôle, le

Gouvernement absorba toutes les récoltes de 1916, 1917 et 1918. Lorsque les pays alliés signifièrent qu'ils n'absorberaient pas la récolte de 1919, le Gouvernement forma une chambre ou un Office pour s'occuper de cette récolte. Ainsi naquit l'Office du Blé (Wheat Board), en des circonstances où les prix de gros atteignirent le sommet de la montée inflationnaire et au tournant de la période de déflation.

Par cette voie de coïncidence, la Commission du Blé écoula la récolte de 1919 à $2.63 No 1 northern. Ce résultat dut se graver pour longtemps dans la mémoire de certains groupements qui l'attribuèrent à la politique de la Commission fédérale. Et ceci explique qu'à la suite de la dégringolade des prix en 1920-21, l'on ait demandé si vivement le retour à la politique de la Commission fédérale. Sur refus du Gouvernement de maintenir cette Commission, les fermiers s'en remirent aux voies ordinaires et entreprirent des démarches pour réorganiser et consolider les organismes existants. D'où la formation des Pools.

10. *Etapes importantes dans la formation des Pools*

1921 : Les responsables de la « Saskatchewan Co-operative Elevator Company » optèrent pour un Pool à base de volontariat; mais le projet fut rejeté à la suite d'une élection générale. Par ailleurs, sur l'avis du « Canadian Council of Agriculture » qui n'admettait pas la possibilité d'un contrôle à long terme, on en vint à l'idée de former un Pool national dont les organismes coopératifs existants constitueraient la base.

1922 : Le Gouvernement du Dominion déclara ultra vires toute juridiction du Dominion en cette matiè-

re et signifia que la législation conjointe des trois provinces intéressées devrait constituer la base légale de l'organisme interprovincial. Le projet fut adopté aux législatures d'Alberta et de Saskatchewan mais faillit au Manitoba. Toutefois, le projet tel qu'adopté dans les provinces d'Alberta et de Saskatchewan dut rester lettre morte par suite de l'impossibilité de trouver des gérants qui en assumassent les responsabilités.

1923 : Il y eut conférence du « Canadian Council of Agriculture » où les United Growers endossèrent la formation d'un pool à contrat volontaire, avec promesse d'assistance financière. L'Alberta prit le devant dans sa campagne de recrutement d'effectif en vue d'assurer la signature de fermiers dont les emblavures conjointes représenteraient 50% de l'emblavure totale de la province. Le Manitoba entra dans le concert, mais trop tard pour manipuler la récolte de 1923. Cependant, ni l'Alberta ni la Saskatchewan n'avaient atteint leur objectif. Le contrat de Saskatchewan contenait une clause pourvoyant à l'annulation au cas où l'objectif de 50% des emblavures ne serait pas atteint. Le contrat de l'Alberta pourvoyait au maintien possible de l'engagement, même en deça de l'objectif. De nombreux membres s'y ajoutant graduellement, le Pool de l'Alberta put commencer ses opérations le 29 octobre 1923. Il manipula 34,000,000 de boisseaux, au prix moyen de $1.03 moins les dépenses du Pool, les ajustements sur les écarts de classification et une certaine réserve commerciale.

1924 : Les Pools poussèrent la propagande au cours de l'hiver et s'assurèrent les services d'un conférencier à cette fin, Aaron Sapiro, et aussi les services d'un technicien franco-américain Brouillette.

La Saskatchewan atteignit l'objectif de 50%, le Manitoba 40. Vu l'importance relative des terres en culture dans la Saskatchewan (soit 7 millions d'acres sur 11 millions dans les trois provinces) et aussi en raison d'une augmentation d'emblavures chez les membres, les Pools en vinrent à contrôler 50% de toute la récolte de 1924. Les trois Pools réunissaient 90,000 fermiers, groupés dans les organisations de leur province respective, coopérant sur le marché du blé au moyen d'une agence de vente centrale « The Canadian Co-operative Wheat Producers Limited », Winnipeg, sous une charte fédéral. McPhail, l'ancien secrétaire de la Saskatchewan Grain Growers' Association, en devint le président.

11. *Remarques sur les Wheat Pools*

On a pu mettre en doute l'authenticité de la structure démocratique des Pools à cause de certaines pressions auprès des fermiers (contract drive) et de la nature du contrat qui liait les fermiers à l'association. Mais il faut plutôt y voir un mode de coopération adapté aux circonstances géographiques, à la nature de la production primaire de la région et surtout à ses implications techniques et commerciales.

Il reste qu'en regard de toute la coopération canadienne, le mouvement de l'Ouest constituait à cette époque un phénomène unique d'intégration du producteur primaire au marché international. Et même avant la formation des Pools, si certains économistes ont pu voir dans certaines organisations coopératives telles que la « Saskatchewan Co-operative Elevator Company » et la «United Grain Growers Company » un type unique

au monde, c'est que celles-ci assumaient déjà la manutention du blé de leurs membres à partir de l'élévateur local jusqu'aux points d'exportation.

BIBLIOGRAPHIE

WOOD, L.A., *A History of Farmers' Movements in Canada,* Toronto, 1924, Part 5, XXIII.

SKEY, B.P., *Co-operative Marketing in Ontario,* University of Toronto Library, Doctoral Thesis.

PATTON, H.S., *Grain Growers' Co-operation in Western Canada,* Harvard University Press, Cambridge, 1928, chapitre XX, II, "Interprovincial Relations and Policies".

FAY, C.R., *Co-operation at Home and Abroad,* Westminster, 1939, ch. XVII.

MACKINTOSH, W.A., *Agricultural Co-operation in Western Canada,* Toronto, 1924.

MACKINTOSH, W.A., *The Canadian Wheat Pools,* Bulletin No 51, Queen's University.

BOOTH, J.F., ed., *Economic Organization of Canadian Agriculture,* Ministère de l'Agriculture, Ottawa, 1940:
C.F. WILSON: *Grain Marketing in Western Canada;*
D.A. MACGIBBON: *Canada's System of Transportation.*

BLADEN, H.W., *Introduction to Political Economy,* Toronto 1941, C. 5.

GRINDLEY, T.W., *Annuaire du Canada,* 1937.

INNIS, H.A., *The Diary of Alexandre McPhail,* Toronto, 1940.

CLARK, W.C., *Business Cycles and the Depression of 1920-21,* Bulletin No 40, 1921, Queen's University.

QUESTIONNAIRE

1—Estimez la part des Grangers dans l'organisation des Fermiers Unis de l'Ontario.

2—Croyez-vous important le rôle de l'éducation populaire dans l'organisation et le maintien des coopératives en général et de la Coopérative des Fermiers Unis en particulier? Expliquez brièvement votre réponse.

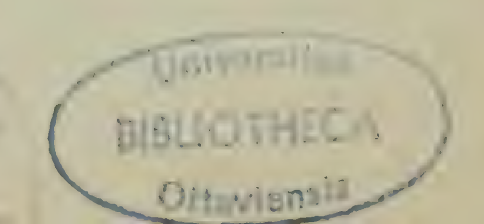
3—Quels furent, à votre avis, les principaux facteurs qui ont motivé et conditionné l'organisation des coopératives de blé dans l'Ouest?

4—Durant la campagne de recrutement pour les Pools, on liait les sociétaires par contrat pour tant d'années, ordinairement cinq ans: cette méthode ne violait-elle pas la « liberté de sortie »? Qu'en pensez-vous?

Contenu de la cinquième leçon

Histoire de la coopération agricole dans la province de Québec

1. Premières manifestations associationnistes.
2. Influences proprement québecoises:
   - A) Le gouvernement.
   - B) La famille et la paroisse.
   - C) La corvée.
   - D) Les mutuelles et les caisses populaires.
3. Les influences étrangères:
   - A) Influences françaises.
   - B) Influences belges.
4. Les éléments coopératifs du Québec au début du siècle.
5. Les Centrales agricoles:
   - A) La Coopérative agricole des Fromagers de Québec.
   - B) La Société coopérative des Producteurs de Semenmences de Ste-Rosalie.
   - C) Le Comptoir coopératif de Montréal.
   - D) La Confédération des sociétés coopératives.
6. L'oeuvre de l'abbé Allaire:
   - A) Le Collège St-Thomas d'Aquin.
   - B) Les congrès de coopération.
7. La Coopérative Fédérée: l'ancienne et la nouvelle.
8. Les éléments de rénovation:
   - A) L'Union catholique des Cultivateurs.
   - B) Le Ministère provincial de l'Agriculture.
9. Situation actuelle: conclusion.



Cinquième leçon

Histoire de la coopération agricole dans la province de Québec

Le mouvement coopératif agricole dans la province de Québec, tel que nous le connaissons aujourd'hui, n'est pas né du hasard et il n'a pas été non plus l'effet d'une génération spontanée; il est plutôt la résultante de l'évolution des différentes formes d'associations qu'ont connues nos cultivateurs, formes d'associations influencées par une foule de facteurs au nombre desquels il convient de mentionner le milieu, le besoin, l'héritage social et les réalisations coopératives à l'étranger.

1. *Premières manifestations associationnistes*

Les premières manifestations de l'association professionnelle agricole chez nous remontent à 1789, à une époque où l'élément rural comprenait près de 80% de toute la population du Bas-Canada. Elle apparut sous le patronage de Lord Dorchester. Il s'agissait de la « Société d'Agriculture du Canada » groupant certains « lettrés » de l'époque qu'intéressait l'apostolat agricole par la culture modèle et scientifique. Il semble qu'il faille en rattacher l'origine lointaine au plan d'éducation populaire réalisé dans les premières écoles d'agriculture : l'école de St-Joachim et l'école de Charlesbourg, par exemple. De fait, l'association professionnelle devait naître sous l'influence immédiate d'un élé-

ment écossais progressif qui aurait fondé, la même année, une société agricole sous la direction de John Young.

A cette même époque s'organisaient les premières mutuelles d'assurances (1835). La *Beauharnois Mutual Fire Insurance* s'établit en 1852 et fut suivie d'une floraison d'organismes semblables dans les régions de Bagot et de Chambly en particulier.

2. *Influences proprement québecoises*

A) *Le gouvernement*

En 1847, le parlement adoptait la première loi autorisant la formation de sociétés d'agriculture. Le gouvernement leur donnait son appui financier en s'engageant à tripler les sommes souscrites par leurs membres, en leur accordant des prix d'exposition et quelques autres encouragements de nature à favoriser l'amélioration technique de la culture. On retrouve, en subsance, la même loi dans les Statuts Refondus de la Province de Québec, 1941, c. 117; Loi des Sociétés d'Agriculture.

L'idée d'association faisait son chemin et, en 1870, s'organisaient des cercles agricoles qui firent l'objet d'une législation spéciale en 1893. Cette législation plaçait les cercles sous la tutelle du gouvernement et détruisait le caractère professionnel de l'Union Agricole Nationale qui les groupait. La « Loi des Cercles agricoles » existe encore, substantiellement même : S.R.Q., 1941, c. 118.

Le gouvernement vota dans la suite quelques mesures d'importance dans l'histoire agricole du Québec:

la Loi de la Société d'Industrie laitière de Québec, la Loi des Sociétés de beurre et de fromage.

On peut dire que ces innovations marquent le début d'une ère dont le présent n'est que le développement naturel. Pouvait-on tellement compter sur l'association volontaire comme facteur de rénovation agricole? Pouvait-on laisser à elle-même une classe qui n'avait alors pour ressource de self-help que de la routine, de la pauvreté et de l'ignorance? C'eût été une politique en cercle vicieux.

Notons que cette dernière partie du dix-neuvième siècle, accusa une certaine tendance à l'organisation coopérative, bien qu'on fût resté dans l'ignorance théorique de la coopération rochdalienne. Quelques localités — en raison de certaines habitudes d'entraide sociale dans les cadres paroissiaux — présentèrent des organisations analogues au type rochdalien, sinon de structure, du moins d'inspiration. On peut citer l'exemple des mutuelles-incendie et de certains types de beurrerie.

B) *La famille et la paroisse*

Il convient de souligner ici que deux organisations fondamentales du Canada français, la famille et la paroisse, ont favorisé le développement de cette discipline économique de type coopératif. La famille a toujours été à la base de notre exploitation agricole et il faut la présenter comme la cellule primaire de la paroisse. Comme l'a noté Léon Gérin, on a taillé le domaine rural à la mesure des besoins des familles, puis on a groupé les familles dans la paroisse qui devait, par sa constitution et son esprit, développer un foyer de coopéra-

tion. En maints endroits, la paroisse sert encore de cadre économique aux institutions coopératives.

L'on sait quelle collaboration la tenure seigneuriale imposait aux famille. Ces dernières, après l'abolition de ce système dans le Québec, en 1854, groupées autour d'une même église, se donnèrent une municipalité, qui tâchait de maintenir au minimum les exigences du fisc en n'incorporant pas les chemins. Chacun prenait à charge sa « part de route » contiguë à sa terre, qu'il négligeait de réparer ou qu'il réparait et entretenait avec l'aide des « intéressés », en corvée.

C) *La corvée*

Le fait social et économique de la corvée constitue plutôt un phénomène du XIXième siècle, bien qu'il se présente encore dans le rang, entre voisin, pour fins de « levée » de grange, de creusage d'aqueduc, de battage, de sciage, et infailliblement lorsqu'un sinistre détruit les immeubles d'un habitant.

D) *Les mutuelles et les caisses populaires*

La fréquence des sinistres fit songer toutefois à la nécessité de répartir sur le grand nombre le risque du petit nombre, au moyen de « billets de dépôt », une méthode pratiquée en France depuis longtemps. La mutuelle-incendie de municipalité et de comté (et de paroisse au début) devait naître, comme bien d'autres groupements coopératifs, fille du besoin d'un milieu. Quant à son mode d'organisation, il porte la marque d'une habitude transmise avec l'héritage social, l'habitude de coopérer.

Déjà dans la dernière décade du XIXième siècle, sous l'influence du milieu, de l'héritage social et du besoin, un mode de coopération se dessinait au sein des activités paroissiales. C'était l'origine des sociétés coopératives. La paroisse, la municipalité, le comté se donnaient une mutuelle-incendie, le « canton » continuait de transporter en coopération son lait à la fromagerie ou son grain au moulin, et parfois la paroisse organisait son syndicat coopératif de beurrerie ou de fromagerie.

A la fin du siècle, la solidarité familiale du rang et de la paroisse facilita le diagnostic d'un malaise courant: l'exode des familles aux Etats-Unis pour y chercher de l'emploi dans les manufactures, la plupart du temps sous l'aiguillon des dettes. La politique abusive des prêteurs d'argent aggravait réellement cette situation. Un homme apparut, décidé de résoudre le problème par la coopération libre et volontaire dans les cadres de la paroisse, entre familles de même paroisse, au moyen d'une organisation scientifique et juridique, la Caisse populaire.

Le vingtième siècle s'ouvre sous le signe de la coopération, et avec lui c'est presque toute l'histoire de la coopération canadienne qui commence.

3. *Les influences étrangères*

Les notes précédentes nous aident à comprendre l'atmosphère semi-coopérative dans laquelle le mouvement sociétaire agricole du Québec allait s'édifier.

Il existait au début du siècle une trentaine de mutuelles et quelques beurreries coopératives. Une Caisse populaire existait à Lévis, fondée en 1900. Et surtout, existait un gouvernement

L'abbé Allaire apparaît le premier dans les annales de la coopération agricole dans la province. Il était curé d'Adamsville, Shefford, où il mit sur pied la première société coopérative en 1903. Comment, de simple curé, s'était-il mué en ouvrier de la coopération? Avait-il subi l'influence de Ste-Anne-de-la-Pocatière, et indirectement l'influence de l'Europe ? Avait-il vécu dans la zone d'influence de l'abbé Pilote le fondateur de l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, qui avait étudié les organisations agraires et professionnelles de la France ?

Quoi quil en fût, il est permis de réduire à deux courants d'influence la pensée coopérative dans l'agriculture de la province de Québec : l'influence de la France et l'influence de la Belgique. En effet, en France et en Belgique, la coopération a été précédée d'une représentation professionnelle de l'agriculture dans des sociétés analogues à celles qu'on a retrouvées dans le Québec : sociétés d'agriculture, cercles agricoles, etc. En outre, l'intervention administrative, les efforts personnels, les ambitions, la résistance passive, l'attrait d'un idéal social et surtout la nécessité économique, furent là comme ailleurs des facteurs sous-jacents à la levée coopérative.

A) *Influences françaises*

Les coopérateurs français ont mis en exergue leur idéal d'éducation sociale en organisant un enseignement ménager, en s'occupant d'habitation rurale et d'hygiène. Les courants du socialisme agraire, d'inspiration marxiste, ne minèrent point la structure coopérative des associations agricoles, au contraire. Com-

me le notait un auteur français: « Quand on considère l'action du parti socialiste, en tant que parti politique, le socialisme agraire apparaît comme l'exploitation d'une situation économique confuse ». Aussi bien l'action du parti socialiste dut-elle donner de l'« atout politique » aux propagandistes du syndicalisme, qui présentaient leurs syndicats comme la meilleure ligne de défense contre les « méchants ».

Il faut voir en outre comment certaines tendances du mouvement socialiste français à « embrigader » des coopératives dans ses cadres a pu susciter chez ces coopératives des réactions de type confessionnel.

B) *Influences belges*

La première vague coopérative du Québec a reflété cet arrière-plan européen et il faut voir là une explication au problème de la confessionnalité des coopératives tel qu'il est posé chez nous. Plus atténuée, et parfois imperceptible, dans le mouvement de l'abbé Allaire, l'idée de confessionnalité s'accentua dans l'organisation du Comptoir coopératif, à Montréal, en 1913. Mais il faut voir comme le Comptoir coopératif constituait une imitation assez primitive de la Ligue des Paysans de Belgique. Ce qui était justifiable en Belgique ne l'était guère dans la province de Québec. On avait raison, en Belgique, d'organiser la Ligue des Paysans sur une base confessionnelle, dans la mesure où on voulait l'opposer au courant marxiste. En Belgique, en effet, la démocratie socialiste avait devancé la coopération et avait préparé les cadres à tout un mouvement coopératif de consommation d'esprit marxiste, neutre, et d'une neutralité que les catholiques refusè-

rent d'admettre. Contre quoi, ils fondèrent une organisation coopérative de confessionnalité religieuse et catholique : la Ligue des Paysans — ou Boerenbond, selon la dénomination flamande.

On s'est plu à raconter comment le Père Bellemare, s. j. (fondateur de la Ligue belge) du Canada. On a dit en outre que le Comptoir coopératif était un essai de fédération. Mais on n'a peut-être pas considéré suffisamment que la Ligue belge ne fut pas la résultante d'une fédération d'oeuvres éparses, comme on aurait pu le croire de prime abord: elle fut essentiellement une initiative, un centre d'organisation, se donnant pour champ d'action principal le pays flamand entier, le Brabant, le Wallon, les Cantons d'Eupen, de Malmédy, de St-Vith, bien que certaines de ses associations — assurance, crédit — s'étendirent à toute la Belgique, grâce au concours des autres fédérations agricoles.

Lorsque l'abbé Allaire fit son séjour en Belgique, la Ligue des Paysans groupait environ 50,000 membres recrutés pour la plupart parmi les petits et moyens paysans. Elle publiait l'hebdomadaire « Le Paysan ». L'organisation de sa centrale comprenait *un secrétariat* dont l'activité s'exerçait surtout en matière intellectuelle et sociale (une espèce d'autorité morale), des *sections centrales* chargées respectivement des divers aspects du problème matériel, ayant chacune leur conseil d'administration et leur comptabilité. Au sommet siégeait un conseil supérieur des délégués de syndicats locaux.

4. *Les éléments coopératifs du Québec au début du siècle*

Au début du siècle, disons plus précisément de 1900 à 1915, quatre facteurs influençaient le Québec

agricole et l'acheminaient vers la solution coopérative de ses problèmes :

a) les associations professionnelles (agricoles);

b) le groupe de l'abbé Allaire;

c) le groupe du Père Bellemare;

d) l'action administrative du Gouvernement qui les imprégnait tous, mais qui travaillait surtout de concert avec les groupements de nature professionnelle, tels les cercles agricoles, les sociétés d'agriculture à qui l'on doit le statut coopératif de 1908 (la Loi des sociétés coopératives agricoles).

Les activités coopératives de ces groupements reflètent une diversité de besoins et de milieux. En ce qui concerne les centrales, on peut difficilement exagérer la part d'un gouvernement qui collabora avec elles jusqu'à s'y identifier et qui les embrassa jusqu'à les étrangler.

Les centrales en question furent :

« La Coopérative Agricole des Fromagers de Québec »;

« Le Comptoir coopératif de Montréal »;

« La Coopérative centrale des Producteurs de Semences »;

« La Confédération des Coopératives agricoles ».

Pour comprendre la naissance de la première des centrales « La Coopérative agricole des Fromagers de Québec », en 1910, il est nécessaire de référer aux caractéristiques générales de l'agriculture du Québec et à l'influence de J.-C. Chapais, E.-A. Barnard, dans la Chambre d'agriculture, sous le régime de Chapleau, touchant l'orientation de l'agriculture vers l'industrie laitière comme principe de rénovation agricole. De même, pour comprendre la fondation de la deuxième cen-

trale, « Le Comptoir agricole de Montréal », faut-il référer aux caractéristiques de l'agriculture française et belge dont il fut question, à savoir, le prolongement de l'activité professionnelle en organisation de comptoir d'achat en France d'une part, et l'action de la Centrale en matière d'action sociale catholique d'autre part, comme en Belgique avec la Ligue des Paysans. Il en fut un peu de même de la Société centrale des Producteurs de semence, quoique celle-ci émanât plus directement des sollicitudes du gouvernement et qu'elle vécut sous sa tutelle, comme un « prématuré » sous l'incubateur.

Quant au travail de l'abbé Allaire, il semble qu'il ait engendré un type orthodoxe et viable de coopération et qu'on puisse situer ce type de coopération au principe de la tradition coopérative actuelle, à savoir, la locale édifiée le plus souvent dans les limites de la paroisse et consolidée dans une confédération, et en dehors de toute obsession confessionnelle. La Confédération des Coopératives agricoles, fondée en 1914, fut l'oeuvre de l'abbé Allaire. D'où l'on peut croire qu'il fut l'inventeur d'un type coopératif dont les générations subséquentes devaient éprouver l'efficacité.

5. *Les Centrales agricoles*

A) *La Coopérative agricole des Fromagers de Québec*

La formation de la Coopérative agricole des Fromagers de Québec marque, pour ainsi dire, la deuxième étape dans l'organisation de l'industrie laitière de Québec, la formation de la Société d'Industrie laitière, en 1882, ayant marqué la première étape. Mais la Société

d'Industrie laitière n'a pas surgi de génération spontanée. Outre qu'elle ait été l'oeuvre immédiate de la Chambre d'agriculture, elle fut préparée par une tradition de fromagers dont le nombre présentait une certaine importance à l'époque de la fondation de la dite société.

Chez les Canadiens français, la première fromagerie aurait été organisée à Rougemont, comté de Rouville, par les frères Frégeau. L'organisation d'une fromagerie-crémerie à St-Denis de Kamouraska par J.-C. Chapais et D. Rossignol, remontait à 1881. Il aurait existé une cinquantaine de fabriques dans Hutingdon durant les deux dernières décennies du XIXième siècle; et cette région, ainsi que Châteauguay et Beauharnois, serait devenue un centre de production de fromage. Durant le dernier quart de siècle, des fromageries s'organisèrent dans la région de Chicoutimi, Lac St-Jean, St-Alexis, Laterrière, Hébertville, St-Jérôme.

Le début du XXième siècle vit surgir une floraison de petites fabriques dans les comtés du Sud de Québec. Mais toute leur production, comme celle des autres, restait inorganisée et sans classification, sans faveur sur le marché. Ce malaise suscita un congrès de la Société d'Industrie laitière, qu'on tint à Rigaud en 1910. On y discuta les problèmes d'amélioration des produits laitiers, la classification en particulier. Et pour fin de vente en commun, par la méthode d'enchères publique, on jeta les bases de la dite Coopérative des Fromagers, dont la date de fondation fut le 21 avril 1911, et qu'on incorpora sous la Loi des sociétés agricoles. Auguste Trudel, le principal promoteur, fut nommé gérant et prit charge de la direction des enchères.

La classification des produits eut pour résultat d'améliorer la technique de la production et la qualité des produits. Le marché extérieur s'ouvrit aux produits québecois et l'infériorité des produits du Québec vis-à-vis ceux de l'Ontario, et avec elle ces différences de prix d'un quart, d'un demi et parfois d'un cent par livre, s'évanouirent graduellement.

Un tel succès suscita une organisation analogue pour la vente des autres produits : en 1914, on organisa le commerce des oeufs, en 1918, la vente du bétail, et de là presque tous les autres produits. La société fit acquisition d'abattoirs à St-Vallier de Bellechasse et à Princeville. Mais ses transactions dans le domaine du lait n'en demeurèrent pas moins importantes. En 1917, la société comptait 4,000 membres dont 400 ou 500 étaient des fromagers ou beurriers. L'état financier de la société au 31 décembre 1921 nous révèle :

un capital versé	$ 146,859.88
une réserve	139,835.43
un chiffre d'affaires	$7,274,311.69

En 1920, la société changea sa raison sociale et devint « La Coopérative centrale des Agriculteurs de Québec », un titre plus conforme à la diversité de ses transactions. Elle fit la demande d'autorisation de capital à un million, affecta 10% de ses surplus nets à la réserve de 10% aux « dividendes ».

En 1922, elle fut amalgamée sous la tutelle du gouvernement avec ses deux soeurs, et sous la raison sociale de « Coopérative Fédérée de Québec »

Il est assez difficile d'évaluer le caractère coopératif de la Coopérative centrale des Agriculteurs de

Québec. Mais si l'on tient compte du caractère semi-coopératif des unités qui la composaient, semi-coopératif parce que de contrôle démocratique, et si l'on tient compte aussi que la société publiait un bulletin mensuel destiné à ses membres : « Le Bulletin de la Société coopérative agricole des Fromagers de Québec » plus tard dénommé « Le Bulletin de la Ferme », il est permis de croire que le lien coopératif ne restait pas étranger à l'idéal et à l'objectif de la société. Mais à mesure que celle-ci s'engageait dans les transactions multiples et que le nombre des membres individuels allait croissant et que l'ingérence s'accusait davantage, il n'est pas probable qu'elle pût garder son caractère démocratique.

A tout prendre, on peut considérer « La Coopérative centrale des Agriculteurs de Québec » comme une réalisation du gouvernement à base syndicale et comme une extension commerciale des syndicats de beurrerie, des cercles agricoles et des sociétés d'agriculture, avec toutes les ingérences politiques auxquelles s'exposent ces types sociétaires. Et l'on ne peut pas réellement conclure qu'elle se fût inspirée des méthodes de ses sociétés-membres. Lorsqu'elle fut incorporée à la Fédérée en 1922, elle comptait au delà de 80 affiliées et environ 8,000 membres.

B) *La Société coopérative des Producteurs de Semences de Ste-Rosalie*

La Coopérative centrale des Agriculteurs dont nous venons de parler fut une coopérative de vente. Elle débuta dans la vente des produits laitiers et étendit graduellement ses transactions aux autres produits. Mais il restait un produit d'importance fondamentale que les

services de la Coopérative centrale n'avaient pas touché: les grains de semences, qui étaient le sujet d'abus de la part des commerçants. Or il existait en cela un malaise analogue à celui qu'on avait noté en matière de produits laitiers, à savoir, l'absence de classification, l'absence de qualité le plus souvent, et aucune garantie de germination. Ce fut dans le dessein d'obvier à ce malaise et de combler une lacune qu'on fonda le 3 décembre 1914 « La Société coopérative des Producteurs de Semences de Ste-Rosalie ».

De même que la Coopérative des Fromagers fut conçue au cours d'un congrès de la Société d'Industrie laitière, ainsi la Coopérative de Ste-Rosalie fut conçue au cours d'un congrès de la Société canadienne des Producteurs de Semences tenu en 1914. Il y fut question d'acheter des semences en coopération dans le but de protéger les cultivateurs contre l'inconsidération de certains marchands peu scrupuleux qui vendaient soit du grain alimentaire pour du grain de semences, soit du grain de semences hors qualité. Le malaise fut porté à la connaissance des autorités. Un inspecteur de semences pour le gouvernement fédéral, L. Lavallée, fut prié de soumettre un exposé de son projet d'une organisation provinciale qui assumât le service de la sélection et de la vente pour le compte des cultivateurs. Lavallée convoqua une assemblée le 14 novembre 1914 et 28 intéressés se présentèrent, à qui l'on confia la tâche de promouvoir l'entreprise. On décida d'abord de la souscription : dix actions de $10. par membres, et ensuite de la localisation de l'entreprise : Ste-Rosalie, centre de production de grains et aussi centre ferroviaire, point de jonction de trois voies ferrées.

La première assemblée annuelle, tenue en janvier 1915, réunit 70 membres. On acheta la machinerie nécessaire pour le nettoyage des grains.

Un an après (1916), entrepôt, machines et semences passèrent au feu. Il ne resta plus que des cendres, des dettes ($5,000.) et des membres découragés, d'un découragement que le Ministère de l'Agriculture se chargea de soulager libéralement. On recommença l'année suivante dans un plus grand entrepôt, dont il fallut doubler la capacité en 1918, en construisant une annexe de 50 x 50 pieds, de cinq étages, qu'on équipa de nouveaux cribleurs avec souffleurs plus puissants. C'est cette dernière organisation qui fut résorbée avec les autres dans la Coopérative Fédérée en 1922.

C) *Le Comptoir coopératif de Montréal*

Le Comptoir coopératif de Montréal est né du besoin d'obvier à l'isolement du petit fermier, de l'idée bien définie d'édifier dans le Québec une centrale sur le modèle de la Ligue des Paysans de Belgique, sous la direction du Père Bellemare, s.j. La Ligue de Belgique groupait des associations paroissiales dans un but moral et matériel, liées entre elles par des exercices spirituels en commun, une revue, un système d'achat en commun et un bureau central.

Il semble toutefois que les promoteurs du Comptoir de Montréal aient attribué à ces facteurs une importance indue dans l'économie de la Ligue de Belgique et aient voulu pousser trop loin l'imitation de cette Ligue. A l'imitation des Paysans de Belgique, en effet, les promoteurs du Comptoir proclamèrent leur organisation comme un essai de fédération et comme une école d'une part, et comme une affirmation d'esprit

catholique et français d'autre part. Elle devait être une fédération en ceci qu'elle grouperait les produits, les classifierait, en vue d'atteindre une clientèle choisie et de créer une offre imposante; mais pouvait-on réaliser ainsi l'essence de la fédération? Elle devait aussi être une école en transmettant à ses membres enseignement et renseignements sur les bienfaits de l'union elle-même, la science agricole, la comptabilité et autres sujets d'ordre technique : idéals vagues dans le temps, mais qui devaient se préciser au cours des ans et prendre forme concrète dans la Coopérative Fédérée après sa réorganisation, en 1930.

Comme les deux autres centrales, le Comptoir coopératif de Montréal dut tomber sous peu dans les tentacules du gouvernement. Il faut noter aussi que cette entreprise connut certaines difficultés financières avant d'entrer avec les autres centrales dans la Coopérative Fédérée.

D) *La Confédération des sociétés coopératives*

La Confédération des sociétés coopératives parut comme une soeur très modeste à côté des trois autres centrales. Elle débuta dans les affaires en 1915, ne transigeant pour ses affiliées que lorsque celles-ci recouraient à elle ou ne pouvaient transiger par elles-mêmes. Son trésorier nous a laissé le bilan de sa première année d'exercice, qui se solde ainsi :

Frais d'administration........................	$ 2.30
En caisse, le 31 décembre 1915............	84.86

Son rapport de 1919 nous montre un chiffre d'achat de $73,196.86 en bestiaux, ficelle, semences,

insecticides, etc.; un bénéfice net de $238.93; un capital souscrit et payé de $236. Ses surplus annuels accumulés s'élevaient à $903.22.

A force de maintenir un capital liquide trop mince pour son chiffre d'affaires, elle finit par y trouver son malheur final. Par ailleurs, sa politique démocratique, sa politique d'éducation (par l'enseignement collégial, les cercles d'études, les congrès), politique assez différente des autres centrales, ne disposait pas le gouvernement à pratiquer sur elle la respiration artificielle. Elle mourut, à l'automne de 1920, à la suite d'une négociation maladroite dans le grain, sur un marché en baisse. Il faut dire d'ailleurs que quelques-unes des locales affiliées avaient déjà pris la voie de la dégringolade et que toutes disparurent l'une après l'autre après la mort de la Confédération.

6. *L'oeuvre de l'abbé Allaire*

Ce qui fit la grandeur du mouvement de l'abbé Allaire, ce fut son caractère à la fois démocratique et éducatif. Il avait conçu et réalisé l'idée d'une centrale comme une confédération de coopératives locales, au service des locales : que celles-ci ne dussent recourir à la centrale que dans le cas de besoin, voilà qui illustre l'importance de ces petites unités dans son plan. Après un plongeon dans un obscurantisme coopératif qui dura huit ans, 1922 à 1930, soit de la fondation de la Coopérative Fédérée à sa réorganisation, les unités coopératives se réveillèrent au principe démocratique, s'émancipèrent de la tutelle politique, sous des influences qu'on peut difficilement dissocier de l'héritage légué par le mouvement de l'abbé Allaire.

A) *Le Collège St-Thomas d'Aquin*

Les coopérateurs doivent à l'abbé Allaire la première institution d'éducation coopérative dans la province de Québec : le Collège St-Thomas d'Aquin, fondé en 1912, puis agrandi aux dimensions d'un collège agricole et coopératif en 1914. Durant l'hiver de 1916, il y organisa des cours de coopération, avec l'aide du gouvernement; il y fut le premier professeur de coopération, en présence de 75 étudiants. Ce fut à vrai dire le premier centre de coopération agricole, d'où sortirent pour la plupart les fondateurs de ces coopératives appelées par la tradition « Coopératives de l'abbé Allaire ». L'enseignement y prit une valeur positive et pratique en raison de l'insistance sur la technique agricole et la technique de la coopération agricole en particulier. Pour ses mots d'ordre, avis et nouvelles, le collège coopératif disposait de la deuxième page de « La Tribune », journal de St-Hyacinthe.

B) *Les congrès de coopération*

Entre la date de la fondation du Collège St-Thomas d'Aquin et celle du début de l'enseignement coopératif dans ce Collège, était née la Confédération des Coopératives agricoles. Ce fut sous les auspices de la dite Confédération, et sous l'initiative de l'abbé Allaire, qu'on organisa cet enseignement. Une autre initiative, certainement digne d'attention, ce fut l'organisation des congrès: le premier à Oka en 1916, le deuxième à St-Hyacinthe en 1919, le troisième à Québec en 1923.

Le premier congrès nous révèle l'esprit de ses promoteurs et le dessein de la Confédération entière.

La Confédération comptait alors 24 locales affiliées — recrutées dans Bagot, Châteauguay, Iberville, Joliette, Rouville, St-Hyacinthe, Shefford, Verchères. Elle avait pour président C.-E. Dallaire, directeur de l'Ecole de Laiterie de St-Hyacinthe. Citons ces paroles du président du congrès dans son discours d'ouverture :

> « Ne me parlez pas de coopération sérieuse si, préalablement, il n'y a pas eu d'incrustée dans l'esprit des membres une instruction ou au moins une éducation spéciale en vue de l'exercice de leurs nouveaux droits et devoirs. Il faut à l'entreprise une *atmosphère particulière*, une *mentalité propre à ses adhérents*. Autrement nous aurions des alliances d'occasion, peut-être des marchands ordinaires ou des trustards, la pire des plaies, celle à laquelle nous voulons nous arracher, en particulier les hommes des champs.
>
> « Voilà pourquoi nous sommes partis lentement, pourquoi nous n'avons que 24 coopératives affiliées après deux ans de travail, que nous n'avons guère fait de commerce. *Nous avons fait de l'instruction.* Presque tous les mois, les sociétés formées sont visitées. Chaque fois, c'est une assemblée générale et c'est de la classe qui se fait. L'abbé Allaire y est le plus souvent ».

La Confédération déclara en ce congrès sa fonction d'« aviseuse » et d'éducatrice et conseilla de transiger avec les centrales ou, en certains cas, avec des compagnies privées ou des commerçants. Et à propos de telles fonctions assignées à la Confédération, l'abbé Allaire suggère de ne jamais perdre de vue :

> « que les coopératives ne sont pas tant des associations de capitaux que des groupements d'hommes

de bonne volonté, s'entraidant pour exécuter ensemble ce qu'ils ne pourraient faire isolément avec succès ».

A l'auditoire qui s'étonnait de son menu budget, le trésorier fit cette réflexion : « C'est de l'éducation que l'on veut faire avant tout, et quand est-ce qu'une école a été payante ? »

Un agronome provincial pour Bagot et Drummond y parla de l'efficacité de l'éducation en matière de technique agricole, de l'importance des petites veillées coopératives en hiver; il y mentionna même certains projets en voie de réalisation, tel un établissement de bibliothèque technique : « Nous revenons à ces projets, nous revenons à ces idéals, dit-il. L'abbé Allaire et nous sommes de la même tradition; les politiciens qui, durant une dizaine d'années, ont fait la pluie et le beau temps en coopération agricole les ont négligés ». Autre fait à noter lors du premier congrès de coopération : le Père Léopold de l'Institut agricole d'Oka appuya sur l'importance de la classification et de l'emballage en « marketing » et donna une *démonstration* d'emballage de pommes.

En somme, les discours et les délibérations du congrès d'Oka en 1916 gravitèrent autour d'un thème unique, *l'éducation coopérative.* Mais le fait demeure que les coopératives affiliées à la Confédération firent tout de même faillite. A cela on peut trouver une explication, partielle du moins, dans le fait que le même congrès (étrange paradoxal) vota l'abandon du Collège St-Thomas d'Aquin, centre d'enseignement coopératif, sous le prétexte que ce Collège mobilisait trop les énergies de l'abbé Allaire.

Voici quelques-uns des voeux adoptés lors de ce premier congrès des coopérateurs :

1— Demander l'incorporation de la Confédération des Sociétés coopératives agricoles.

2— Fonder un organe hebdomadaire qui s'appellerait « Le Coopérateur agricole ».

3— Demander aux curés et aux vicaires d'aider et de favoriser la coopération.

4— Poursuivre au sein de la Confédération la campagne d'enseignement et d'entraînement coopératifs

5— Abandonner le Collège agricole St-Thomas d'Aquin, vu que l'abbé Allaire y serait trop immobilisé.

6— Surveiller la tenue des livres dans les affiliées à la Confédération, vérifier et exiger des rapport périodiques.

7— Rejeter l'idée d'ouvrir des entrepôts un peu partout.

8— S'en tenir aux coopératives qu'on peut visiter et diriger. Question de possibilité éducative.

Le deuxième congrès des coopérateurs, tenu à St-Hyacinthe en 1919, fut moins brillant et sembla révéler des signes de faiblesse. On y appuya entre autre sur la *nécessité* des prêtres dans les coopératives. Subséquemment, et en raison de l'absence du Collège coopératif, le besoin d'éducation dans les paroisses s'émoussa; l'éducation elle-même devint de plus en plus fonction cléricale. L'abbé Allaire déjà vieux et qu'on avait dépouillé de sa fonction de professeur pour lui en donner une d'organisateur, se sentait fatigué. Il manifesta le désir de se retirer du mouvement. Sentait-il déjà que tout son oeuvre allait s'effondrer? Son grand désir eût été de réaliser l'Union des Coopératives centrales, mais

la Confédération dut liquider à l'automne, et l'abbé Allaire disparaître de la scène.

Quant aux centrales qui survécurent, le gouvernement (plus précisément le Ministère de l'Agriculture) se chargea de réaliser leur fusion, ce qu'elles ne pouvaient réaliser entre elles, faute de vigueur, faute de leaders et faute de coopérateurs. Elles furent amalgamées en vertu d'un statut spécial en 1922; et de cet amalgame naquit la Coopérative Fédérée.

7. *La Coopérative Fédérée* : *l'ancienne et la nouvelle*

La loi qui régissait la Coopérative Fédérée, formée en 1922, en faisait une société capitaliste par actions; mais cette loi a été refaite en 1930 dans le but de faire de la Coopérative Fédérée une *coopérative* de coopératives. C'est pourquoi à compter de 1930, la Fédérée n'a plus accepté d'individus comme membres mais seulement des syndicats ou sociétés, par contrat d'affiliation. Mais le nouveau statut ne pouvait pas disposer brusquement des anciens actionnaires-individus. La tâche de les éliminer graduellement incombait à l'assemblée générale et au conseil d'administration. L'une et l'autre décidèrent de ne plus payer d'intérêt au capital ordinaire, celui-ci devant être converti en capital *privilégié*, portant intérêt de 5 à 7%, cumulatif. Ce transfert impliquait abdication du droit de voter et du droit d'assister aux assemblées de la part des individus auparavant détenteurs d'actions ordinaires. Ce transfert graduel impliquait donc une évolution de la Fédérée vers une forme de plus en plus coopérative. Bien d'autres transformations furent opérées en ce sens, qui en font une

entreprise de service, une centrale, au *service* des coopératives locales.

Il ne faut donc pas confondre la première Coopérative Fédérée avec la seconde et nouvelle : la première fut régie par la loi de 1922, de nature capitaliste et d'inspiration politique (électorale); la nouvelle, dont la structure d'ailleurs diffère de la première, est régie par un nouveau statut (1930) d'inspiration coopérative et de nature démocratique. La distinction est importante, parce qu'on entend parfois parler de la Fédérée sans discernement historique.

La Coopérative Fédérée fut réorganisée à l'occasion d'une renaissance coopérative dans le Québec, en 1929-30, à laquelle plusieurs facteurs ont concouru. On aurait tort d'attribuer à la politique exclusivement le mérite de cette renaissance. Les dix ans qui ont précédé cette renaissance furent une période de dégringolade et d'avilissement coopératif; et il serait assez facile de soutenir que la politique, au sens électoral du terme, fut largement responsable d'un tel avilissement. Toutefois, ceci ne doit pas nous faire oublier l'importance de cette période dans la préparation de la nouvelle ère coopérative, car c'est un axiome reconnu en histoire, que toute période de décadence porte en soi les éléments d'une rénovation.

8. *Les éléments de rénovation*

La rénovation coopérative devait être fonction d'une réhabilitation de la classe agricole. Or plusieurs facteurs contribuèrent à la réhabilitation mais on peut les grouper sous deux chefs : l'Union catholique des

Cultivateurs et le Ministère de l'Agriculture (nous avons déjà mentionné la Coopérative Fédérée).

A) *L'Union catholique des Cultivateurs*

L'Union catholique des Cultivateurs naquit en 1924, dans des circonstances particulièrement pénibles à l'agriculture québecoise. La chute des prix conséquente aux abus de la période inflationnaire engendrait une situation lamentable. La valeur moyenne de terres du Québec, qui était de $70. l'acre en 1920, tomba à $58. en 1922 et à $53. en 1924. Cette dépréciation ne pouvait être interprétée en termes déflationnaires seulement: la crise subséquente du « boom » de 1919-20 en agriculture ne fit que révéler les malaises traditionnels d'une agriculture « trop lente à s'adapter aux conditions nouvelles créées par le développement de l'industrie. . . trop lente à se plier aux exigences des consommateurs, trop lente à prendre résolument la voie du progrès ».

Tel semblait être le malaise fondamental de l'agriculture québecoise. Une autre cause de déchéance fut signalée : l'absence ou le manque de *coopération*.

L'U. C. C. naquit durant cette période de marasme, pour assumer la tâche de l'*éducation de la classe agricole*.. Education, organisation, défense, tel fut son triple objectif. Les propagandistes de la nouvelle association professionnelle allèrent partout dans les campagnes prêcher l'idée d'union pour l'étude et pour l'action. Durant plusieurs années et avec un zèle infatigable, l'U. C. C. dissémina l'idée d'union et de coopération dans le désert d'individualisme créé par la prospérité factice de la première guerre. Il serait trop long de discuter l'apport de l'U. C. C. dans la genèse du renouveau coopératif;

qu'il suffise de suggérer que cet apport fut fondamental, d'ordre éducatif avant tout. Grâce à l'U. C. C., aux organismes similaires, au zèle sympathique de quelques agronomes, l'idée allait éclore dans les circonstances d'une crise qui donna le coup à l'individualisme de la classe agricole. Dirigé par un homme nouveau, moins imbu d'électoralisme que son prédécesseur, le Ministère de l'Agriculture allait épauler de généreux efforts. Son manifeste agricole a tracé les lignes d'un développement que le mouvement coopératif actuel n'a pas cessé de suivre.

B) *Le Ministère provincial de l'Agriculture*

Le nouveau ministre, J.-L. Perron, a commencé par définir le sens de l'assistance du gouvernement qu'une administration précédente avait sans doute exagérée. Il posa alors en principe que le cultivateur sur sa terre est et doit rester le principal artisan du relèvement agricole; que le gouvernement doit l'assister dans la mesure de ses ressources mais sans jamais s'y substituer grossièrement. Il fit appel au clergé, comme devant aider les ruraux et seconder l'effort du pouvoir public : « Un clergé rural dans le sens profond du mot soutenant l'effort d'une classe agricole qui veut améliorer sa situation et prendre les moyens nécessaire pour y parvenir faciliterait au delà de toute expression le travail du pouvoir public ».

On posa le problème agricole comme un problème de *production* et d'*organisation de la vente*. Le ministre écrivait en 1929 : « insuffisante en quantité, notre production agricole prise dans son ensemble manque de qualité et est trop éparpillée .» Il divisa la province

en circonscriptions agricoles, pour fins de production, de vente, de directives, et aussi pour fins d'enquête sur les besoins. Il fit appel à l'association, intermédiaire entre le pouvoir public et la classe agricole : « Il vaut mieux traiter avec des groupes et ne pas perdre notre temps et notre argent à traiter avec des individus ».

Il se fit l'animateur des coopératives locales, dont la tâche eût été de faciliter ou de perfectionner les méthodes de vente et d'achat : produire, bien produire, savoir vendre. . Le cultivateur doit pourvoir à son propre médium d'achat et de vente; il lui faut un organisme sur lequel il peut compter : lui-même occupé à ses travaux, le cultivateur ne peut sans inconvénient ou sans risque se muer en homme d'affaires. Il ne peut non plus, sans manquer de prudence, confier ses achats et ventes à n'importe qui . . . C'est pourquoi, écrivait le ministre : « là où les conditions de la production et du transport conviendront, nous demanderons aux cultivateurs de former une coopérative ».

Nous citons ici le texte de la déclaration du ministre (Journal d'Agriculture, juillet 1929). Il explique la nécessité d'une centrale fédérative et l'opportunité de réorganiser la Coopérative Fédérée.

> « D'après les opinions et les renseignements qui ont été recueillis, il apparaît nécessaire, pour faire oeuvre durable, de relier les organismes locaux à un organisme central. Pour nous, deux choses existent:
>
> 1— La nécessité de la Coopération. Tout le monde est d'accord là-dessus.
>
> 2— La nécessité d'avoir une bonne coopérative centrale capable d'attirer et de retenir à elle les coopératives locales.

« A cet effet, nous nous proposons de *réorganiser la centrale* qui existe actuellement, la Coopérative Fédérée. Cette organisation n'a pas toujours donné son plein rendement. Son action a été limitée par bien des facteurs d'un contrôle difficile et coûteux. Elle a manqué de facilités matérielles. Elle a été en butte à des attaques de toutes sortes. Il faut, cependant, lui rendre ce témoignage qu'elle a rendu de grands services à la classe agricole. *La Coopérative Fédérée doit se maintenir et elle se maintiendra. Son action se limitera à la Coopération pure et simple.* Pas de commerce. Un comité représentant la classe agricole, les associations agricoles, appuyé par le Ministère de l'Agriculture, sera formé et étudiera les questions suivantes :

(a) le développement possible de notre commerce d'exportation;

(b) l'érection d'entrepôts indispensables à Montréal pour éviter à certains moments l'encombrement du marché et pour assurer la conservation des produits agricoles;

(c) l'organisation de la vente coopérative des animaux vivants.

« . . . Nous voulons faire de Québec une province de coopérateurs. Nous n'épargnerons rien pour mettre sur pied une coopérative centrale capable de satisfaire les plus exigeants. De leur côté, les cultivateurs devront faire leur part *en s'organisant des coopératives locales* vivantes, fermement soutenues et alimentées par de bons produits. Une coopération intelligente nous inpire confiance, mais nous savons aussi que pour bien vendre il faut d'abord bien produire ».

9. *Situation actuelle: conclusion*

Le Ministère de l'Agriculture de la Province, Service de l'Economie rurale, a publié un rapport des coopératives agricoles au 31 mars 1947. Il existait dans la Province à cette époque 623 coopératives locales, 6 coopératives régionales et 9 provinciales, soit, au grand total 638 sociétés coopératives auxquelles il faut ajouter la Coopérative Fédérée. Or parmi ces 638 coopératives inscrites, une dizaine seulement ont une origine antérieure à 1930. Elles sont localisées dans les comtés de Bonaventure, Gaspé, Compton, Lotbinière, Joliette, Papineau, Yamaska. Toutes les autres sont des réalisations récentes, dont la plupart n'ont pas dix ans d'existence. Elles sont des fruits de la réhabilitation agricole et du renouveau coopératif que nous venons de décrire; et comme telles, elles s'inspirent d'un *self-help* professionnel, se nourrissent d'*éducation* et s'appuient sur un *fédéralisme* sain. Il convient de les situer dans la ligne d'une tradition léguée par l'abbé Allaire, ravivée par les organisations du type de l'Union catholique des Cultivateurs, de la Corporation des Agronomes, en collaboration avec un nouveau Ministère d'Agriculture.

Il appartient à l'analyse sociologique et économique de définir ces coopératives dans leurs fonctions actuelles. Il manque au regard historique une perspective pour juger de leur mérite et de leur efficacité. Dans cette étude, nous nous sommes limités à montrer brièvement la montée de l'idée coopérative parmi les agriculteurs du Québec et le cheminement laborieux des réalisations qui se sont consommées dans la liquidation ou la faillite, tout en laissant une tradition fertile en exemples et en enseignements théoriques.

BIBLIOGRAPHIE

Ministère de l'Agriculture, Division de l'économie, Section de la coopération, *Rapport des sociétés coopératives agricoles,* 1947, Province de Québec.

x x x *Le Journal d'Agriculture,* Province de Québec, passim.

Augé-Laribé, Michel, *L'Evolution de la France agricole,* Paris, 1912.

Turman, Max, *Essai de génèse sur les associations agricoles belges.*

x x x *Dictionnaire de Sociologie,* Tome. ii, sur les associations agricoles de France, pp. 278-293.

Vanier, Anatole, *Le Comptoir Coopératif,* brochure de l'Ecole Sociale Populaire, Montréal, 1916.

Farley, L.C., *Le Comptoir Coopératif,* Ecole Sociale Populaire, Montréal, 1920.

Allaire, J.-A.-B. (abbé), *Nos premiers pas en coopération,* (brochure), Oka, 1916.

QUESTIONNAIRE

1—Evaluez la part de l'abbé Allaire dans la tradition coopérative du Québec, en vous appuyant sur ses deux principales réalisations: la Confédération et le Collège de coopération.

2—La coopération nait du besoin, dissertez sur cette proposition en vous guidant sur les fonctions des centrales agricoles fondées de 1910 à 1922.

Contenu de la sixième leçon

La coopérative agricole dans l'économie de la ferme

1. Exposé du problème agricole:
   - A) L'agriculture dans l'économie générale.
   - B) L'évolution de notre agriculture.
   - C) Conséquences de cette évolution.
2. La solution au problème agricole: la coopération.
3. La coopérative agricole: prolongement de la ferme.
4. La coopérative agricole: organisme de perfectionnement.

Sixième leçon

La coopérative agricole dans l'économie de la ferme

Au cours des leçons précédentes, nous avons donné un aperçu général du mouvement coopératif agricole dans le monde (1ère leçon), puis nous avons retracé brièvement l'histoire de son développement aux Etats-Unis (2ième leçon) et au Canada (3ième et 4ième leçons), pour en venir ensuite à exposer plus longuement les étapes de son évolution dans le milieu qui nous intéresse davantage, la province de Québec (5ième leçon). Tout au long de ces considérations, nous avons indiqué à plusieurs reprises comment le milieu et le besoin ont modelé, à l'étranger comme chez nous, les institutions coopératives agricoles.

Il nous semble souverainement important de revenir sur cette idée de besoin; cela nous permettra de mieux faire saisir et comprendre la justesse de l'expression que l'on entend si souvent, à savoir que la coopérative agricole est un prolongement de la ferme et un perfectionnement de cette dernière. Pour en venir là, nous exposerons d'abord brièvement le problème agricole dans son ensemble, puis nous montrerons ensuite comment la coopération bien comprise et bien pratiquée apporte la solution idéale à ce problème.

1. *Exposé du problème agricole*

Pour bien comprendre le problème agricole tel qu'il se pose chez nous, il importe de bien voir d'abord la place qu'occupe l'agriculture dans notre économie

générale, de retracer les phases essentielles de son évolution, puis de considérer enfin les conséquences qu'a entraînées cette évolution.

A) *L'agriculture dans l'économie générale*

L'agriculture a toujours occupé une place très importante dans notre province; il fut même un temps où la grande majorité de la population s'y adonnait. Depuis le début du XXième siècle, la province de Québec s'est grandement industrialisée, sa population urbaine est devenue plus forte que sa population rurale; mais il reste quand même que l'agriculture a continué de se développer normalement, bien qu'à un rythme plus lent que l'industrie elle-même.

D'ailleurs, cette lenteur des progrès de l'agriculture comparés à ceux de l'industrie s'explique jusqu'à un certain point par le fait que l'exploitation agricole a pris de l'essor dès le début de la colonie et qu'elle s'est vue par la suite limitée par l'étendue relativement faible de nos sols arables, compte tenu de la superficie de notre province. Un autre facteur qui mérite considération, c'est que la production industrielle, par sa nature, peut être augmentée plus facilement et plus vite que la production agricole: elle a plus de capitaux à sa disposition sans compter que les chefs d'entreprises sont moins dérangés dans leurs calculs par les caprices du baromètre et du thermomètre.

Si, au point de vue de la rapidité de son développement, l'agriculture est dans un état d'infériorité par rapport à l'industrie et au commerce, il reste que, de la façon dont les exploitations agricoles sont conduites chez nous, celles-ci sont en définitive plus stables parce

que moins sujettes aux aléas de la spéculation et parce que se prêtant mieux à des politiques à long terme. Le cultivateur québecois a fait de l'agriculture un « mode de vie » et non une simple proposition d'affaires. Il a compris depuis longtemps que cette formule, si elle comporte certains inconvénients, a par contre l'immense avantage d'assurer sa stabilité et lui permet de s'attacher en toute sécurité à son patrimoine et de songer à y établir ses enfants.

Une telle entreprise où nécessairement se mêlent le sentiment et les affaires exerce une influence non seulement sur la vie économique mais aussi sur la vie morale des individus. Et c'est là une première donnée du problème agricole tel qu'il se pose chez nous, donnée dont il faudra tenir compte lorsqu'il s'agira de lui trouver une solution.

B) *L'évolution de notre agriculture*

Nous venons de souligner et d'expliquer la lenteur des progrès de notre agriculture; il ne faudrait cependant pas l'exagérer. En moins d'un siècle, en effet, notre agriculture a connu une évolution considérable au cours de laquelle elle est passée d'une économie fermée à une économie ouverte.

Il y a à peine cent ans, le cultivateur de notre province transformait et consommait sur sa ferme la plus grande partie de sa production. Son habileté et sa débrouillardise lui permettaient de trouver chez lui le nécessaire pour le logement, le chauffage, la nourriture et le vêtement, sans qu'il ait souvent à recourir aux services de l'extérieur. Le cultivateur d'alors ne voyait peu ou pas d'argent; quand il devait acheter

quelque chose ou rémunérer quelqu'un pour des services, il payait avec des produits de sa terre.

Mais à partir surtout de la seconde moitié du XIXième siècle, nous avons connu à la suite des pays européens notre « révolution industrielle ». Sous l'influence des progrès scientifiques et techniques, l'industrie et le commerce ont connu un essor considérable qui a amené dans notre vie économique des transformations radicales. Tôt ou tard, notre secteur agricole devait être grandement affecté par ces changements. Et cela s'explique.

Tout d'abord, comme nous l'avons déjà dit, l'industrialisation a entraîné un accroissement des populations urbaines au détriment de celles des campagnes; il s'en est suivi une nécessité d'augmenter la production agricole pour subvenir aux besoins des villes, de prendre tous les moyens requis pour que cette production soit suffisante et qu'elle se rende à destination. L'industrialisation a permis également la transformation plus rapide et plus économique des produits et de ce fait elle a stimulé les échanges. En même temps qu'on créait de nouvelles richesses, grâce au développement de l'industrie, on éveillait aussi chez le peuple le désir d'en posséder davantage.

Comme on peut se l'imaginer, cette évolution de notre agriculture de l'économie fermée vers l'économie ouverte ou d'échanges, où le marché joue un rôle de tout premier plan, a entraîné des conséquences considérables et a compliqué singulièrement les données de notre problème agricole.

C) *Conséquences de cette évolution*

On comprend facilement que nos agriculteurs aient eu de la difficulté à s'adapter aux nouvelles conditions.

Ils ont été mis en face de facteurs nouveaux ou du moins de facteurs prenant une importance nouvelle. Et comme nous le verrons, nos habitants ont d'abord été dépassés par les événements jusqu'à en devenir les victimes. Les principaux de ces facteurs étaient d'ordre géographique, technique et économique.

a) *Facteurs géographiques.* Au temps de l'économie fermée, les facteurs géographiques ne jouaient le plus souvent que dans la mesure où ils affectaient le climat ou la productivité des sols. Mais avec le développement de l'industrialisation, nos cultivateurs ont dû envisager le problème des distances et de l'éloignement, éloignement des marchés d'approvisionnement en biens d'utilité professionnelle devenus plus nécessaires pour rencontrer les exigences d'une production qui devait être accrue, éloignement des marchés de consommation d'où venait une demande plus forte. Et c'est toute la question des transports qui s'est posée. Habitués depuis des générations à s'occuper uniquement de la culture, nos agriculteurs ont mis un certain temps à s'adapter à ces conditions nouvelles. Dans l'intervalle, d'autres sont venus qui ont organisé les transports et qui se sont interposés entre les producteurs agricoles et les consommateurs. Ils ont pris l'occasion des besoins des producteurs ou des consommateurs pour se créer des profits qui, même s'ils étaient restés légitimes, n'en devaient pas moins constituer une charge dont les habitants devaient solder la note.

b) *Facteurs techniques.* Comme nous l'avons souligné plus haut, à partir du moment où la population rurale a diminué en faveur des agglomérations urbaines, la demande pour les produits agricoles s'est accrue alors que la main-d'oeuvre devenait elle-même plus rare

sur les fermes. Les agriculteurs ont dû répondre aux besoins nouveaux en accentuant le rendement des terres et en substituant la machine à l'homme pour effectuer un grand nombre de travaux: il a fallu des engrais chimiques, des graines de semence de qualité, des instruments aratoires plus perfectionnés, etc.

Encore là, nos fermiers ont dû s'adapter à ce nouvel état de choses. Mais ils ont tardé à se défaire de leur mentalité individualiste. Agissant isolément, leur pouvoir d'achat était très faible, ce qui les mettait à la merci des commerçants et des industriels.

c) *Facteurs économiques.* Lorsqu'ils transigent individuellement, les producteurs agricoles sont forcés d'acheter au prix de détail leurs instruments aratoires ainsi que les divers articles d'utilité professionnelle dont ils ont besoin. D'autre part, lorsqu'il s'agit pour eux de vendre leurs produits, ils doivent accepter le prix de gros. Et comme ce fut le cas, il s'en est suivi que le coût de leur production a augmenté par suite de la présence de nombreux intermédiaires sur le marché de l'approvisionnement, tandis qu'en négligeant d'aller porter eux-mêmes leurs produits jusqu'au marché de consommation, ils perdaient une foule d'avantages dont les intermédiaires faisaient leur profit. Conséquemment, les cultivateurs ont dû rechercher les moyens de rationaliser leurs opérations commerciaes de façon à faire cesser cet état de choses et à s'assurer un meilleur revenu.

2. *La solution au problème agricole: la coopération*

Dans la recherche d'une solution à leur problème, les cultivateurs ont dû s'efforcer de trouver une formu-

le qui n'eût rien de révolutionnaire, c'est-à-dire qui tînt compte de l'organisation même de nos fermes sur la base de la petite propriété et de la famille et qui fût en même temps apte à répondre aux besoins nouveaux créés par le développement du commerce et de l'industrie. Petit à petit, cette formule s'est dessinée, s'est matérialisée; c'est la formule coopérative. Dans les moments de détresse ou de pressants besoins, nos « habitants » avaient su faire taire leur individualisme et s'entraider loyalement entre voisins, et l'on avait eu les corvées, les mutuelles-incendie, etc. Alors, on organisa d'une manière plus large et d'une façon juridique et permanente cette action collective qui laissait cependant beaucoup de latitude et d'initiative à l'action individuelle.

L'expérience a démontré aujourd'hui que cette formule idéale parce qu'elle permet aux agriculteurs de bénéficier de l'organisation et de la concentration dont ils sont témoins dans l'industrie sans perdre la liberté de leur action ou leur autonomie, et aussi parce qu'elle permet à la ferme québecoise de conserver ses caractéristiques traditionnelles qui en font un bien familial.

3. *La coopérative agricole: prolongement de la ferme*

Grâce à la coopérative agricole, les cultivateurs peuvent maintenant réaliser ce qu'individuellement ils ne pouvaient pas accomplir. Par ce moyen, ils transforment eux-mêmes leurs produits, ils les classifient, ils les portent le plus près possible des centres de consommation, tandis que, de l'autre côté, ils sont en mesure de s'approcher toujours davantage des centres d'approvisionnement. On a donc là, au sens le plus rigoureux du

ferme, une extension ou un prolongement de la ferme en même temps qu'un perfectionnement de cette dernière. La coopérative agricole la relie, en effet, au monde extérieur.

Fait intéressant à noter, ce prolongement de la ferme ne signifie pas une dispersion des tâches ou des activités des cultivateurs. Au contraire. Par le truchement de leur coopérative, dont ils sont à la fois les propriétaires, les usagers et les bénéficiaires, les agriculteurs se trouvent à occuper eux-mêmes toutes les fonctions qui se rattachent à l'organisation de leurs marchés sans qu'ils soient dérangés pour autant dans leurs travaux essentiels qui consistent, par exemple, à labourer, à semer, à récolter.

On comprend facilement qu'étant donné le but à atteindre, la coopérative agricole n'admette dans ses rangs que des cultivateurs authentiques, c'est-à-dire des gens ayant en commun les mêmes besoins. D'autre part, pour assurer à l'entreprise la stabilité nécessaire à son fonctionnement normal, il est utile et même nécessaire que les membres soient liés à leur organisation par un contrat. Dans un cas comme dans l'autre, les principes coopératifs de la « porte ouverte » et de la « liberté d'entrée et de sortie » n'en sont pas moins sauvegardés.

4. *La coopérative agricole*: *organisme de perfectionnement*

Prolongement de la ferme, la coopérative agricole se présente comme un organisme de perfectionnement et de progrès au point de vue technique. C'est par là peut-être qu'elle se distingue le plus de l'entreprise capitaliste. A première vue, on peut bien ne pas voir en

quoi celle-là diffère de celle-ci puisqu'elle semble effectuer des tâches identiques: ramassage, classification, transformation et vente des produits. Cependant l'expérience nous enseigne que la coopérative remplit des fonctions bien plus étendues et qu'elle suppose entre l'homme et l'entreprise des rapports d'étroite parenté qui n'existent pas dans l'entreprise non coopérative.

Aussi la coopérative ne cherche pas simplement à faire dans les meilleures conditions la préparation des produits ou la livraison aux membres de marchandises d'utilité professionnelle de haute qualité; elle s'efforce encore et surtout d'améliorer chez ses sociétaires la technique de la production. Et c'est chez le producteur, en agriculture du moins, qu'il importe le plus de perfectionner les techniques. S'il faut de la compétence pour la bonne manipulation des produits, il faut d'abord une excellente matière première. La coopérative s'occupe de l'obtenir. Elle renseigne le producteur sur tout les moyens aptes à accroître le rendement et la qualité de son produit: meilleurs procédés de culture, emploi raisonné d'engrais chimiques, répression des maladies, contrôle des insectes, manipulation et soin des produits, etc.

En s'associant suivant la formule coopérative, les cultivateurs désirent accroître leurs revenus et mieux servir leurs intérêts. Mais la recherche de ce revenu accru les porte non seulement à perfectionner leur entreprise commune mais aussi leur exploitation individuelle afin d'améliorer la qualité de leurs produits et, par voie de conséquence, leur revenu. C'est pourquoi on voit les coopérateurs s'imposer une discipline et des règlements dont la juste et stricte observance amène un perfectionnement de leur production et, par là, l'avancement de l'entreprise commune.

Les entreprises commerciales concurrentes influencent sans doute favorablement dans certains cas la production au moyen de la propagande. Mais elles ne peuvene obtenir de ceux qui sont leurs clients et fournisseurs la même collaboration que la coopérative obtient par la discipline que les sociétaires s'imposent eux-mêmes dans l'intérêt de tous.

C'est que l'éducation y remplace la propagande et la publicité des entreprises non-coopératives. Les coopératives n'ont donc pas pour but de pousser la vente de tel ou tel produit parce qu'il est payant de le faire, mais bien d'organiser des services nécessaires suivant les besoins des sociétaires et pour améliorer leurs conditions.

Visant à organiser un bon service plutôt qu'à accumuler des profits, elles essaient d'acheter des produits de qualité, des produits authentiques et possédant la meilleure recommandation. Il en est de même pour la vente des produits. Afin d'accroître les revenus de leurs membres, les coopératives s'appliqueront à faire produire ce qu'il y a de mieux. Elles paieront le produit suivant sa qualité et en indiqueront les défauts, ce qui incitera le cultivateur à employer des procédés propres à améliorer la qualité de sa production.

Bref, qu'il s'agisse de production, de transformation, de vente des produits agricoles, les coopératives, tant par l'introduction de méthodes de classification que par l'information technique dispensée aux cultivateurs, contribuent largement à l'amélioration de notre agriculture au point de vue technique.

BIBLIOGRAPHIE

DESCÔTEAUX, J.-L., MARTIN, Roméo, FERRON, Raynald, *La Coopérative agricole,* Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec, 1943.

FAUQUET, Dr G., *Le Secteur coopératif, Essai sur la place de l'homme dans les institutions coopératives et de celles-ci dans l'économie,* 4ième édition (L'Union suisse des Coopératives de consommation, Bâle; les Presses universitaires de France, Paris et Les Propagateurs de la coopération, Bruxelles, 1942).

Conseil supérieur de la Coopération, *La Paix par la coopération,* compte rendu des conférences et des débats, sixième congrès général des coopérateurs, Québec, 1945.

QUESTIONNAIRE

1—A quoi devons-nous attribuer le malaise de l'agriculture québecoise au début du siècle?

2—Montrez en quoi les facteurs d'ordre géographique ont pu influencer le niveau de vie des cultivateurs.

3—Pourquoi peut-on dire que la coopérative apporte une solution aux problèmes des cultivateurs?

4—A-t-on raison de dire que la coopérative agricole est véritablement au service de l'agriculture? Expliquez pourquoi.

FIN DU LIVRET No 1

(Suite dans le livret No 2)



Avis aux étudiants

Toute personne désireuse de suivre les cours par correspondance en vue d'obtenir un certificat d'études coopératives doit se soumettre aux conditions suivantes:—

1 Inscription:

Faire la demande d'une formule d'inscription, la remplir en détail et avec soin, puis la retourner en versant le prix exigé par la direction ([redacted]
$20.00

2 Distribution et structure des cours:

L'élève doit étudier l'exposé contenu dans chaque leçon, faire les lectures conseillées à la fin de chaque leçon et répondre par écrit à toutes les questions posées. Ces réponses constituent le devoir de l'élève et elles doivent être adressées au Service extérieur où elles seront corrigées. Les points gagnés à l'occasion des devoirs comptent pour 50% à l'examen final.

3 Examen final:

Un diplôme ou certificat sera accordé à l'élève qui aura suivi les cours sur:

1—la doctrine, l'organisation administrative et financière, l'éducation et la propagande, la législation et l'histoire coopératives (45 leçons).

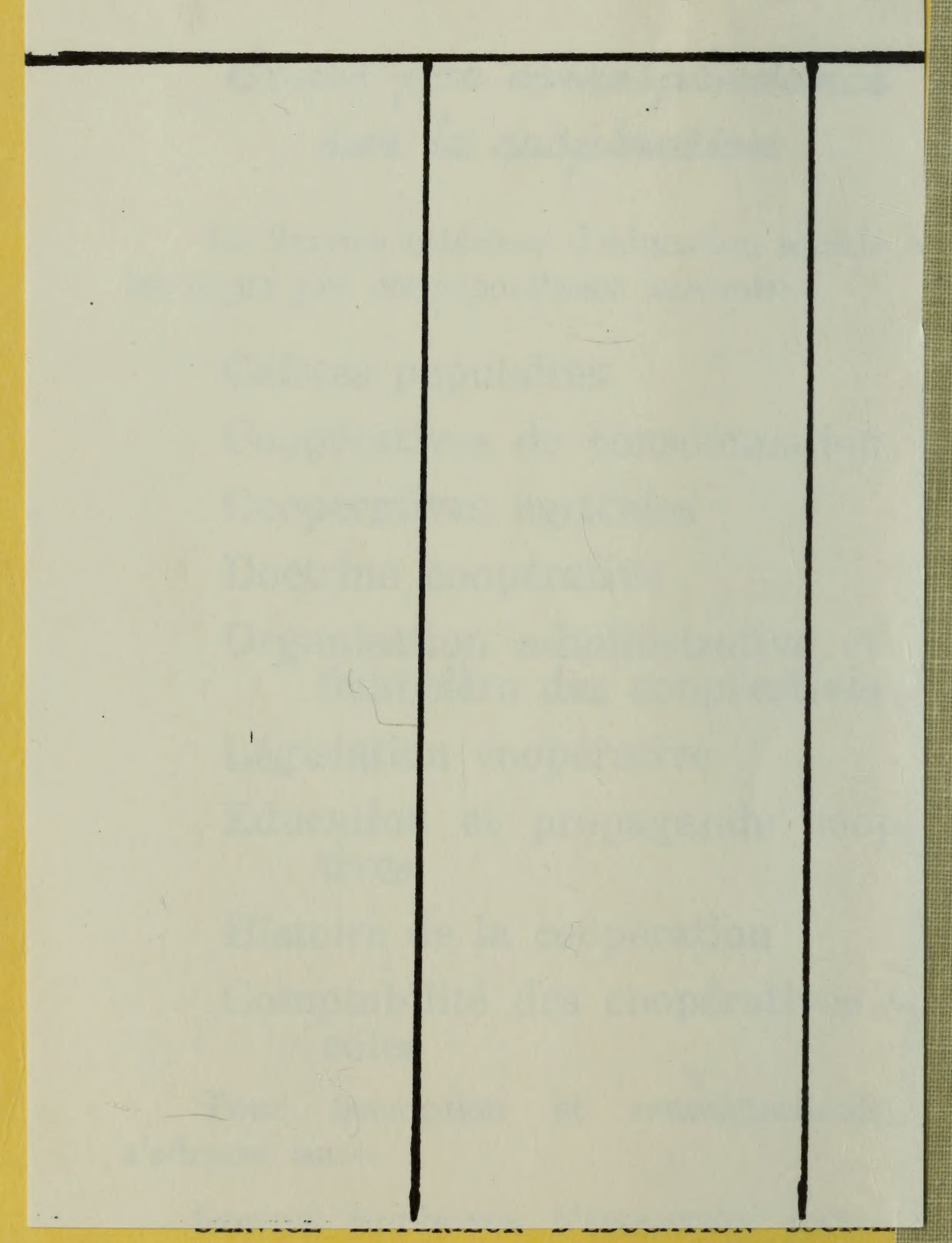
2—une des trois catérogies suivantes, au choix de l'élève:

coopératives de consommation — 15 leçons;

caisses populaires — 15 leçons;

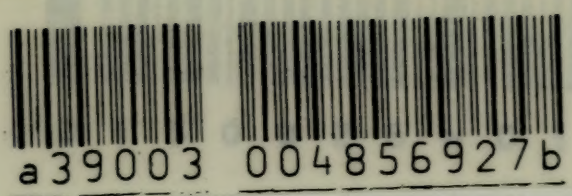
coopératives agricoles — 15 leçons.

Imprimerie Ernest Tremblay Enr., 146, rue du Pont, Québec.



2, RUE DE L'UNIVERSITÉ
QUÉBEC

Imprimé au Canada Printed in C


a39003 004856927b